



UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

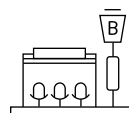


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

www.UTP.FR



250 experts désignés par les entreprises adhérentes travaillent au sein des groupes de travail et des Commissions de l'UTP



70 C'est le nombre de pays où les adhérents de l'UTP sont présents

3

adhérents de l'UTP figurent parmi les 5 leaders mondiaux du transport urbain et ferroviaire



3 718

réponses fournies aux adhérents de 2013 à 2017



7

Commissions, dont deux créées en 2017



260 000

salariés travaillent en France dans les réseaux de transport public urbain ou les entreprises de la branche ferroviaire représentés par l'UTP



97%

des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits des services de l'UTP

L'UTP, C'EST

LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Sommaire

P. 1
PRÉSENTATION
DE L'UTP

P. 2
LES MISSIONS
DE L'UTP
ET SES MEMBRES

P. 4
L'INTERVIEW DU
PRÉSIDENT
THIERRY MALLET

P. 6
LE MOT
DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
CLAUDE FAUCHER

P. 8
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

P. 11
COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES
FERROVIAIRES

P. 14
COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES DU
TRANSPORT URBAIN

P. 17
COMMISSION ÉCONOMIE
ET MOBILITÉ

P. 20
COMMISSION
LÉGISLATION ET AFFAIRES
EUROPÉENNES

P. 23
COMMISSION
NOUVELLES MOBILITÉS,
VILLES DE DEMAIN

P. 26
COMMISSION
SYSTÈME FERROVIAIRE

P. 29
COMMISSION TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

P. 32
UNE ÉQUIPE
À VOTRE SERVICE

P. 34
L'ENQUÊTE
DE SATISFACTION

P. 36
LES RÉSULTATS
FINANCIERS

P. 40
LE RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

RETROUVEZ
L'ÉQUIPE DE L'UTP
EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSOUS



LES MISSIONS DE L'UTP

Représenter les adhérents et **défendre** leurs intérêts en France et en Europe. **Bâtir** la concertation et **promouvoir** un dialogue social moderne. **Valoriser** les savoir-faire et **encourager** l'activité à l'international. **Irriguer** la réflexion et **anticiper** les besoins de mobilité durable. **Décrypter** le marché et **expliquer** les enjeux du secteur.

+ de 230
membres adhérents, associés et partenaires
réunis au sein de l'UTP

23
entreprises ferroviaires

Agenia, Colas Rail, Compagnie du Blanc Argent, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, Getlink, Groupe RATP, Keolis, LISEA, Objectif OFP, RDT 13, RRT PACA, Securail, SNCF, SNCF Mobilités, SNCF Réseau, Thalys, Thello, Transdev-CFTA, Transkeo, UNECTO, VFLI



**RETROUVEZ LES
LISTES EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSOUS**



LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'UTP*



Près de
170
réseaux de
transport urbain

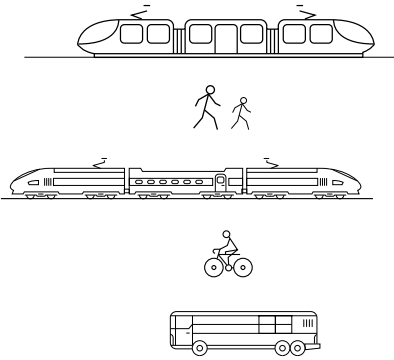
Et aussi
près de 40 membres
associés
et partenaires

*AU 31 MARS 2018



« L'EXCELLENCE DES
ENTREPRISES FRANÇAISES,
UNE FORCE PRÉCIEUSE POUR
RELEVER DES ENJEUX INÉDITS »

THIERRY MALLET, président de l'UTP



L'UTP a activement contribué aux Assises de la mobilité, et maintenant ?

La quasi-totalité de nos propositions émises pendant ces Assises ont été reprises par la ministre des Transports. Nous resterons très investis auprès du gouvernement et des parlementaires pendant l'élaboration du projet de loi d'orientation des mobilités.

Que pensez-vous du rapport du Comité d'orientation des infrastructures ?

L'UTP est, bien sûr, favorable à la priorité donnée à la maintenance des infrastructures ferroviaires ou routières.

Toutefois, les engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique ne pourront pas être tenus sans une politique courageuse en faveur du report modal. Or le report modal passe par une plus grande équité en matière de concurrence, ce qui nécessite de prendre en compte les externalités positives et négatives de chaque mode.

La refonte du système ferroviaire a aussi beaucoup mobilisé l'UTP...

Par essence, l'UTP est favorable à l'ouverture à la concurrence dans un cadre régulé. Nous avons mené un travail de longue haleine pour définir nos recommandations, notamment sur les questions sociales et sur les transferts des matériels roulants et des installations de maintenance, la billetterie et l'information voyageurs. Nous avons présenté nos positions à Jean-Cyril Spinetta, au gouvernement et aux parlementaires. Nous restons mobilisés pour les accompagner dans leurs travaux sur le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire.

Comment avance la construction de la convention collective nationale ferroviaire ?

Compte tenu de la réforme en cours, le calendrier initial risque d'être différé de quelques mois. Pour autant, nous avons bien avancé : avec la signature de l'accord sur le volet « formation professionnelle » en 2017, cinq des huit volets de la convention collective sont aujourd'hui applicables aux entreprises de la branche. Les discussions sur le volet « classification et rémunérations » ont démarré, viendront ensuite les négociations des volets « prévoyance » et « exercice du droit syndical ».

Dans le transport urbain, le dialogue social est également dense...

Après l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels fin 2017, nous avons signé, en 2018, un accord sur l'évolution des salaires minimums conventionnels, négociations qui, faute d'entente entre les partenaires sociaux, n'avaient pu aboutir ni en 2016 ni en 2017. À présent, nous programmons les futures

négociations, liées notamment à la réforme du Code du travail et à la future réforme de la formation professionnelle.

Comment avance le dossier sur la sûreté et la lutte contre la fraude ?

La fraude représente un manque à gagner proche de 600 millions d'euros par an ; c'est pourquoi nous espérons la parution du décret et de l'arrêté d'application qui permettront de mettre en service la plateforme de vérification des adresses des contrevenants. Nous attendons aussi la mise en place, par l'État, du dispositif d'information des employeurs de la perte de détention du permis de conduire des salariés affectés à des missions de conduite.

Le rééquilibrage du modèle économique du transport public urbain reste-t-il un enjeu prioritaire ?

Oui, bien sûr. Après vingt ans de dégradation continue, le ratio R/D s'est certes légèrement redressé en 2015 et en 2016, mais la pérennité de notre modèle économique repose sur une répartition équilibrée de la contribution des voyageurs, des employeurs via le Versement Transport et des contribuables via la fiscalité locale. Nous en sommes encore loin...

L'UTP s'investit aussi beaucoup dans l'ouverture des données...

Oui, car c'est un dossier sensible. En France, nous suivons les textes d'application de la loi Lemaire. Nous travaillons aussi sur les propositions européennes : la révision de la directive PSI et la proposition de règlement Free Flow of Data tout comme le règlement sur les services d'informations multimodales qui se concrétisera par une plateforme nationale «transport.data.gouv.fr».

Quel message souhaitez-vous transmettre à la profession ?

Notre environnement vit des mutations historiques. Depuis plus d'un siècle, l'excellence des entreprises françaises et leur regroupement au sein de l'UTP nous ont aidés face à toutes les évolutions, et elles ont été nombreuses ! Cette force nous sera encore plus précieuse dans les mois et les années à venir. ○



THIERRY MALLET EN QUELQUES DATES

Polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées et titulaire d'un master en sciences du MIT, Thierry Mallet a débuté sa carrière en 1987 au ministère de l'Équipement avant d'occuper plusieurs postes à responsabilité dans le groupe Générale des Eaux, en France, en Espagne et aux États-Unis. Directeur général adjoint chargé de l'Europe chez Vivendi Water Systems de 2000 à 2003, il devient directeur général délégué, puis directeur général de Degremont (Suez) avant d'être promu, en 2010, directeur de l'International du groupe Suez, puis, en 2013, directeur de l'Innovation, de la Performance industrielle et du Marketing. Thierry Mallet a été nommé président-directeur général du groupe Transdev le 9 septembre 2016 et a été élu président de l'UTP le 8 juin 2017.



« L'UTP, UNE FÉDÉRATION MILITANTE ! »

CLAUDE FAUCHER, délégué général de l'UTP

Des évolutions majeures pour l'UTP et pour l'ensemble de la profession ont marqué l'année 2017. Les États généraux de la mobilité durable, organisés par l'UTP et le GART, avec la FNAUT, la FNTV, Régions de France et TDIE, ont abouti à soixante-dix recommandations, dont six jugées prioritaires. L'une d'elles a été entendue, dès le mois de mai 2017, avec la nomination d'une ministre de plein exercice en charge des Transports, Mme Élisabeth Borne. L'UTP a activement collaboré aux Assises de la mobilité mises en place pour préparer la loi d'orientation des mobilités. Nous avons participé à plus de soixante-dix réunions et émis de

nombreuses propositions dont la majorité a été retenue. Après l'adoption du 4^e paquet ferroviaire, les conditions de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires publics et commerciaux nous ont fortement mobilisés ; nous avons présenté nos positions au gouvernement, aux parlementaires et à Jean-Cyril Spinetta, chargé d'une mission par le gouvernement pour « refonder le système ferroviaire français ». Nous avons également exposé nos recommandations au Comité d'orientation des infrastructures présidé par Philippe Duron.

L'UTP EST UNE FÉDÉRATION MILITANTE

L'UTP milite pour défendre les intérêts de ses adhérents, et sa première mission consiste à négocier les conventions collectives avec les organisations syndicales représentatives. En 2017, le dialogue social a été riche et intense. Dans le transport urbain, après dix-huit mois de négociations, nous avons abouti à un accord sur la sécurisation des parcours professionnels, qui crée, notamment, un temps partiel de fin de carrière. Concernant la branche ferroviaire, le volet « formation professionnelle » de la convention collective nationale a été signé. Il s'agit d'une avancée notable : cinq des huit volets de la convention collective sont désormais finalisés. En matière de sûreté et de lutte contre la fraude, nous avons travaillé sur les textes d'application de la loi Savary-Le Roux de 2016 et poursuivi nos travaux de construction de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants.

DES DOSSIERS AUSSI NOMBREUX QU'IMPORTANT

Pour promouvoir le transport public urbain, le ferroviaire et la mobilité durable dans son ensemble, auprès des pouvoirs publics nationaux comme européens, l'UTP a traité de nombreux dossiers. Notre conseil d'administration a adopté des positions sur l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires, le déploiement des véhicules autonomes, la révision du règlement sur les droits des passagers ferroviaires ou la libéralisation des services de transport routier. Pour faire comprendre et entendre nos spécificités, nous avons aussi travaillé sur les textes nationaux et européens concernant les véhicules à faibles émissions, l'ouverture des données ou encore le projet de directive « Accessibilité ».

UNE UNION QUI ÉVOLUE AVEC SON ENVIRONNEMENT

Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires, et de l'essor des nouveaux modes et usages de mobilité, l'UTP a modifié ses statuts. Nous pouvons désormais accueillir toutes les entreprises relevant des trois conventions collectives que nous gérons ⁽¹⁾ ainsi que les entreprises et les associations ou

regroupements qui participent à la mobilité durable, et dont la collaboration avec l'UTP est souhaitable. Nos nouveaux statuts permettent aussi, sous réserve de l'accord du conseil d'administration, aux membres partenaires de participer à certains de nos groupes de travail ou Commissions. Parallèlement, nos Commissions ont évolué. Pour répondre à la montée en puissance des sujets ferroviaires, nous les avons scindés en deux avec, d'une part, une Commission « Affaires sociales ferroviaires » dédiée aux questions sociales et de sûreté, et, d'autre part, une Commission « Système ferroviaire » dévolue aux sujets juridiques, techniques et économiques. Nous avons également créé une Commission « Nouvelles mobilités, Villes de demain » pour travailler notamment sur l'articulation des nouvelles mobilités dans la logique de « Mobility as a Service » (MaaS) et sur les innovations de rupture. Pour accompagner ces évolutions, notre équipe s'est enrichie de nouveaux collaborateurs qui viennent renforcer nos moyens pour faire face aux enjeux qui sont les nôtres : l'année 2017 s'est révélée fructueuse pour l'UTP, 2018 le sera tout autant, voire davantage. ○

(1) Convention collective des réseaux de transport urbain, convention collective des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL) et branche ferroviaire.



CLAUDE FAUCHER EN QUELQUES DATES

Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, et diplômé de l'ESSEC, Claude Faucher a effectué son parcours professionnel dans la fonction publique territoriale à la région Rhône-Alpes, dans les départements de l'Yonne, de la Sarthe, de la Haute-Savoie et au sein des services de l'État, tant à l'Office national des forêts que comme conseiller technique en cabinet ministériel.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 2018



LE PRÉSIDENT THIERRY MALLET

Président-Directeur général, Transdev

LES VICE-PRÉSIDENTS



FRÉDÉRIC BAVERZ
Directeur exécutif Groupe France,
Keolis et
Président-Directeur général, Effia



PIERRE IZARD
Directeur général délégué
Système et Technologies
ferroviaires, SNCF



MARC DELAYER
Directeur général,
Transports Publics du Choletais,
AGIR



FRANÇOIS-XAVIER PERIN
Administrateur,
RATP Dev



LES ADMINISTRATEURS



SYLVIE CHARLES
Directrice générale du pôle
Transport ferroviaire et
multimodal de marchandises,
SNCF Logistics



RICHARD DUJARDIN
Directeur général
France, Transdev



ANNE LIEURE
Directrice des Relations
institutionnelles,
Keolis



BENJAMIN RAIGNEAU
Directeur des
Ressources humaines,
Groupe SNCF



NATHALIE COURANT
Directrice générale,
CarPostal France



MARIE-CLAUDE DUPUIS
Directrice Stratégie,
Innovation
et Développement,
Groupe RATP



PATRICE LOVISA
Directeur du département
Bus, Groupe RATP



PIERRE REBOUD
Directeur général,
Régie des Transports de
Marseille, AGIR



DAVID CRONENBERGER
Directeur général,
Régie des Transports
Communautaires
Rochelais, AGIR



GOTTFRIED EYMER
Président-Directeur
général,
Euro Cargo Rail



PHILIPPE MARTIN
Directeur général adjoint
en charge des Opérations
de transport et de
maintenance, Groupe RATP



CLAUDE STEINMETZ
Directeur ferroviaire
France,
Transdev



JACQUES DAMAS
Directeur exécutif Groupe
ferroviaire et industriel,
Keolis



JACQUES GOUNON
Président-Directeur
général, Eurotunnel



LAURENT MAZILLE
Directeur des Relations
institutionnelles, Transdev



CLÉMENT DE VILLEPIN
Directeur des
Ressources humaines,
Transdev



BRUNO DANET
Directeur exécutif
Ressources
humaines, Keolis



FRANK LACROIX
Directeur général TER,
SNCF Mobilités



ALAIN QUINET
Directeur général délégué,
SNCF Réseau

**EN SAVOIR PLUS
EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSOUS**

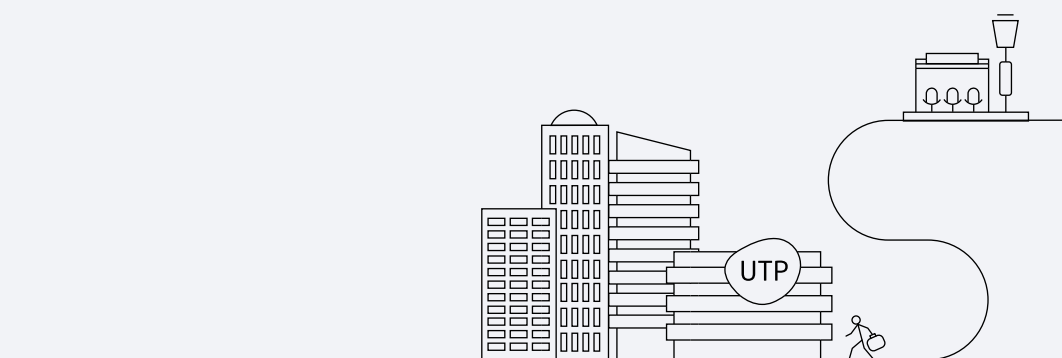


WWW.UTP.FR



7 COMMISSIONS

Elles ont pour mission de préparer et proposer les travaux du conseil d'administration sur les *GRANDES QUESTIONS INTÉRESSANT LA PROFESSION*. Le conseil d'administration désigne en son sein les présidents de Commission et agréé les candidatures proposées par les entreprises adhérentes pour en être membre. Les Commissions se réunissent généralement sur un rythme mensuel ou bimestriel. Leurs travaux font l'objet de publications ou de communications aux adhérents.



COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES**



UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Isabel Lecrique, RATP 2. Clément de Villepin, Transdev 3. Pascale Ville, Transdev 4. Benjamin Raigneau, SNCF 5. Bruno Auger, Keolis 6. Alice Laffaille, UTP 7. Claude Faucher, UTP 8. Benoît Juéry, UTP 9. Magali Alexandre, SNCF 10. Yazid Outlaf, VFLI 11. Béatrice Lafaurie, SNCF 12. Philippe Le Calvez, SNCF 13. Charlène Donze, UTP 14. Virginie Dufresnoy, Europorte 15. Béatrice Hector Raumel, Thalys 16. Claire Simon, SNCF 17. Georges Ichkanian, SNCF 18. Farès Goucha, Transdev 19. Jacques Damas, Keolis 20. Jean Lagrange, UTP
Ne figurent pas sur la photo : Malika Belaifa, RRT PACA; Philippe Dabancourt, Eurostar; Philippe François, Securail; Jean-Marie Joly, Keolis; Justine Lassansaa, UTP; Xavier Moulins, Getlink - Groupe Eurotunnel; Jean-Louis Onnis, RATP Dev; Anne-Sophie Renault, Eurostar; Roberto Rinaudo, Thello; Nargarajen Soobrayen, LISEA; Fabrice Tumoine, Colas Rail

Construction de la convention collective nationale, mise en place et premiers travaux des instances paritaires, ouverture à la concurrence des transports ferroviaires, sûreté... La montée en puissance des questions ferroviaires s'est concrétisée par la création de cette Commission dédiée à l'ensemble des affaires sociales du secteur.



Compte tenu de l'ampleur de la branche ferroviaire et de ses enjeux, une Commission spécifique aux affaires sociales ferroviaires a été mise en place en 2017. Le premier enjeu de cette nouvelle Commission, c'est bien sûr la poursuite de la construction de la convention collective de la branche. Elle est à l'œuvre sur ce sujet majeur en lien avec le groupe de travail permanent social ferroviaire, spécialiste des sujets techniques, et le Comité restreint social ferroviaire, qui prépare les mandats de négociation.

En 2017, le volet « formation professionnelle » de la convention collective nationale ferroviaire a ainsi été signé et les négociations du volet « classifications-rémunérations » ont débuté.

UNE CONVENTION COLLECTIVE EN CONSTRUCTION ET DES POSITIONS PORTANT LA VOIX DE LA PROFESSION.

Parallèlement, les instances paritaires de gestion ⁽¹⁾ ont été installées, ce qui a permis de lancer leurs premiers travaux ; elles ont notamment établi une liste des formations accessibles au compte personnel de formation et préparé une étude paritaire sur les besoins en certification de la branche, qui sera menée en 2018.

Outre la construction de la convention collective de la branche, la Commission a continué à défendre les intérêts des adhérents de l'UTP. À cet effet, elle a rédigé et promu plusieurs positions concernant la restructuration des branches et l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux et commerciaux.

Les évolutions jurisprudentielles en matière de congés payés ou encore la prise de stupéfiants par certains salariés se sont aussi invitées au programme de travail de la Commission.

POUR SUIVRE LES TRAVAUX SUR LA SÛRETÉ ET ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS.

L'information et le conseil aux adhérents font partie des grandes missions de cette nouvelle Commission. À ce titre, l'UTP a publié un guide sur l'organisation du travail dans la branche et produit plusieurs analyses juridiques. Avec son homologue en charge des affaires sociales du transport urbain, elle a maintenu son focus sur la sûreté ; elle a ainsi soutenu les évolutions juridiques des textes amenés par la loi Savary-Le Roux au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », tenu lors des Assises de la mobilité.

Parallèlement, la Commission « Affaires sociales ferroviaires » a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Après une année 2017 très dense, les mois à venir s'annoncent tout aussi animés avec un secteur ferroviaire placé sous les feux de l'actualité. ○

(1) Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle, Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, Section paritaire de l'Agefos-PME.

« FOURNIR UN CADRE SOCIAL COMPLET ET AMBITIEUX À TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE »



2 QUESTIONS À BENJAMIN RAIGNEAU, président de la Commission Affaires sociales ferroviaires, Directeur des Ressources humaines, Groupe SNCF

En 2018, votre Commission doit relever de grands enjeux...

2018 sera en effet une année cruciale. D'une part, les aspects sociaux de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire vont enrichir notre agenda social. La négociation pour finaliser la convention collective nationale doit se poursuivre afin de fournir un cadre social complet et ambitieux à toutes les entreprises et salariés de la branche. D'autre part, il nous faut réussir à faire

entendre nos positions sur les conditions sociales de l'ouverture à la concurrence du transport régional de voyageurs dans le cadre de la loi et des textes réglementaires. Il est essentiel que la profession parle d'une seule voix.

Quels seront les autres thèmes de négociation en 2018 ?

Pour continuer la construction de la convention collective, il nous faudra conclure la négociation du volet

« classifications-rémunérations », avant d'entamer celles des deux derniers volets : « prévoyance » et « droit syndical ». Bien sûr, nous aurons à prendre en compte les impacts de la loi sur notre calendrier et sur nos thèmes de négociation. Il nous faut accélérer pour être au rendez-vous ! Parallèlement, il faut faire vivre les instances paritaires de la branche, notamment pour progresser en matière de certification.

COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN**



UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE,
DES NÉGOCIATIONS FRUCTUEUSES
ET DES ACTIONS SOUTENUES
POUR LA SÛRETÉ ET LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Pauline Payer, Transdev **2.** Bruno Danet, Keolis **3.** Gaëlle Despas (remplacante d'Isabel Lecrique), RATP **4.** Inès Ferreira, UTP **5.** Benoît Juéry, UTP **6.** Pascale Ville, Transdev **7.** Aurélie Jabeur, UTP **8.** Gaëlle Kerbellec, Keolis **9.** Frédéric Describes-Favraud, RATP **10.** Déborah Pasquier, UTP **11.** Amine Chaâ, UTP **12.** Guillaume Laconte, Keolis **13.** Alexis Hugoneng, RATP DEV

Ne figurent pas sur la photo : Xavier Alberola, Transdev ; Laetitia Besson, RATP DEV ; Séverine Boisbelet, Vectalia ; Yvette Caillaud, Transdev ; Christophe Chausson, CarPostal France ; Denis Costopoulo, RTM Marseille (AGIR) ; David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR) ; Charlotte Fousse, CarPostal France ; Béatrice Huynh, AGIR ; Jean-Marie Joly, Keolis ; Isabel Lecrique, RATP (remplacée par Gaëlle Despas) ; Valérie Legrain-Sicard, RATP DEV ; Fabrice Perrin, Keolis - TCL Lyon ; Nolwenn Philippot, RTM Marseille (AGIR) ; Gilles Souyris, Tisséo Toulouse (AGIR) ; Jean Taxy, RTM Marseille (AGIR) ; Yves-Marie Thiec, AGIR ; Clément de Villepin, Transdev

Nourrir le dialogue social, conseiller les adhérents et agir pour la sûreté et la lutte contre la fraude comptent parmi les grandes missions de cette Commission. En 2017, ses travaux ont notamment porté sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, l'application de la loi Savary-Le Roux et l'analyse des conséquences de la réforme complète du Code du travail.



D'intenses négociations sociales ont ponctué l'année 2017. La sécurisation des parcours professionnels des salariés a fait l'objet d'un accord important, qui instaure un temps partiel de fin de carrière et pose les bases d'une meilleure couverture de l'inaptitude des salariés non conducteurs. L'UTP a également conclu un avenant à l'accord interbranche pour mettre en place la Commission de suivi de Carcept Prévoyance. Parallèlement à ces négociations, le dialogue social au sein des différentes instances paritaires ⁽¹⁾ s'est avéré tout aussi dense. Une étude prospective sur l'évolution des métiers dans le transport urbain a notamment été lancée au sein de

« ADAPTER NOTRE CONVENTION COLLECTIVE »



2 QUESTIONS À **BRUNO DANET**, président de la Commission Affaires sociales du transport urbain Directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis

L'environnement social de la branche a été profondément bouleversé, comment s'annonce le dialogue social en 2018 ?

Après une année 2017 marquée par la conclusion de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels et la signature, début 2018, d'un accord majoritaire sur l'évolution annuelle des salaires minimums de branche, le dialogue social restera dense. Les ordonnances « Travail » et la réforme de la formation professionnelle

nécessiteront d'adapter certaines dispositions conventionnelles. Par exemple, nous négocierons avec les partenaires sociaux l'impact de la mise en place des CSE sur les dispositions de l'accord de 2007 relatif au financement du dialogue social.

Au-delà du dialogue social, quels seront les grands chantiers de 2018 ?

La Commission s'attachera à faire évoluer tout ce qui permet

d'améliorer le fonctionnement des entreprises. Par exemple, soutenir la révision du dispositif de formation continue obligatoire des conducteurs, pour l'adapter aux enjeux du secteur et aux technologies actuelles. Elle supportera également l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi Savary-Le Roux relative à la validité du permis de conduire ou aux enquêtes administratives sur les salariés amenés à occuper des fonctions sensibles.

l'Observatoire des métiers et des qualifications de la branche.

DÉFENDRE LA PROFESSION EN FRANCE ET AU NIVEAU EUROPÉEN. Demandes sur le droit de grève et le droit de retrait, évolutions du droit à congés payés, problématiques liées aux stupéfiants, incidences des ordonnances « Travail »... : l'UTP a traité de nombreux sujets pour défendre la profession en France.

Au niveau européen, elle a notamment travaillé sur les propositions de modification de la directive concernant la formation obligatoire des conducteurs.

Pour porter la voix de la profession, l'UTP réalise plusieurs enquêtes annuelles (sociale, sûreté, conflictualité, négociation d'entreprise) issues de l'étude des données fournies par ses adhérents. L'UTP les accompagne aussi via des analyses juridiques et des notes explicatives, et répond à leurs questions : plus de 400 réponses fournies en 2017 pour les seuls champs social et sûreté !

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ SE POURSUIVENT.

Arrêt à la demande, sécurité des gares routières, fraude, etc. : la Commission a poursuivi ses actions en matière de sûreté

en participant activement à tous les groupes de travail mis en place par les ministères. Au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », organisé dans le cadre des Assises de la mobilité, la Commission a défendu les évolutions juridiques des textes sur la sûreté amenées par la loi Savary-Le Roux. De même, l'UTP a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Compte tenu de l'actualité, la Commission restera fortement mobilisée sur les négociations avec les partenaires sociaux, le dialogue social, la lutte contre la fraude et la sûreté, sujets qui sont déjà inscrits à son programme pour les mois à venir. ○

(1) ONDS, OPMQC, CPNE, Agefodia, OPCA, OPMQC.

66

RÉUNIONS CONSACRÉES
À LA SÛRETÉ
EN 2017

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX AVEC DES INFORMATIONS SOLIDES

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Hubert Richard, UTP **2.** Anne Lieure, Keolis **3.** Alain Quinet, SNCF Réseau **4.** Anne Meyer, UTP **5.** Frédéric Baverez, Keolis **6.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **7.** Christophe Vacheron, RATP Dev **8.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **9.** Pascal Lemaître, CarPostal France **10.** Jean-Louis Poulou, Colas Rail **11.** Pierre Messulam, SNCF Transilien

Ne figurent pas sur la photo : Anne Bellamy, AGIR ; François Benoist, Vectalia ; Jean-Marc Beteille, RATP ; Alain Boeswillwald, SEMITAN Nantes ; Anne Bosche-Lenoir, SNCF Mobilités ; Magalie Dujeancourt, AGIR ; Laurence Eymieu, Keolis ; Claude Faucher, UTP ; Olivier Le Grontec, Transdev Saint-Étienne ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Valérie Metel, CarPostal France ; Beat Mueller, CarPostal ; Valère Pelletier, RATP ; Raphaël Poli, SNCF ; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev ; Julie Sadaka-Entringer, RATP ; Thierry Wischenewski, Tisséo Toulouse (AGIR).

Chargée d'observer les transports publics dans leur environnement, cette Commission travaille sur des données solides, vérifiées et partagées. Elle contribue, ainsi, à nourrir les actions d'influence de l'UTP. Notes, rapports et positions : cette Commission approfondit sans cesse ses analyses. Objectif ? Donner une vision claire des enjeux du secteur.



Pour déployer des actions d'influence en toute légitimité, il faut des données fiables : elles seules permettent de réaliser de véritables analyses pertinentes. C'est pourquoi l'UTP travaille en permanence sur l'actualisation des informations dont elle dispose. L'année 2017 n'a pas fait exception : les chiffres issus des enquêtes internes, ou mis à disposition par d'autres organismes, ont contribué à formaliser plusieurs notes qui relativisent certains discours récurrents.

DES NOTES QUI REVISITENT CERTAINS POSTULATS. La note économique sur les externalités a permis d'évaluer les contributions positives ou négatives sur la société de tous les modes de transport et de battre en brèche certaines idées

reçues sur l'opportunité pour la collectivité de privilégier certains modes.

Autre exemple : la note sur la dynamique d'extension des périmètres urbains, qui contribue à mettre en perspective les enjeux des fractures territoriales. Cette note étayée montre clairement les exigences, de plus en plus fortes, pour inclure des zones excentrées dans le système du transport public urbain. Plus largement, c'est en s'appuyant sur les statistiques et données de la profession que l'UTP a pu prendre toute sa place dans les six ateliers thématiques des Assises de la mobilité, mis en œuvre par le ministère chargé des Transports pour préparer le projet de loi d'orientation des mobilités.

UN ARGUMENTAIRE ÉTAYÉ LORS DES ASSISES DE LA MOBILITÉ. La Commission a plus particulièrement suivi deux ateliers : « Pour une mobilité plus soutenable (financement) » et « Pour une mobilité plus

solidaire » via un tandem composé d'un expert et d'un administrateur de l'UTP. Ces représentants ont pu s'adosser aux nombreuses propositions issues des États généraux de la mobilité durable, organisés en 2016, mais aussi en adressant directement leurs contributions aux pilotes des ateliers. Les enjeux sont considérables : il s'agit d'améliorer l'équilibre économique de notre secteur, pérenniser une offre accessible à tous, développer des alternatives à la voiture individuelle dans les territoires peu denses. ○

40 %
DES TRAJECTS EFFECTUÉS
EN VOITURE EN
AGGLOMÉRATION FONT
MOINS DE 3 KM

« DE PROFONDS
CHANGEMENTS POUR
NOTRE TRAVAIL DE
COLLECTE DE DONNÉES
ET D'ANALYSE »



2 QUESTIONS À ALAIN QUINET, président de la Commission Économie et Mobilité Directeur général délégué, SNCF Réseau

Le rôle d'observation de la Commission est-il appelé à évoluer ?

L'année 2017 a rebattu les cartes de l'observation de la mobilité et augure de profonds changements pour notre travail de collecte de données et d'analyse. En premier lieu, le transfert de la compétence Transport interurbain aux Régions va sensiblement élargir le champ des statistiques suivies par l'UTP en association avec les acteurs

institutionnels. Parallèlement, notre partenariat historique avec le CEREMA sur l'enquête « Transports collectifs urbains » a été remis en cause et nous travaillons à pérenniser la remontée d'informations du terrain car elle est essentielle aux analyses que l'UTP mène au service de ses adhérents.

Quels axes d'observation vous êtes-vous fixés en 2017 et en 2018 ?

Outre les enquêtes récurrentes,

la Commission œuvre à étendre et à approfondir son champ d'investigation. En 2018, nous allons ainsi travailler sur l'innovation : ses leviers, ses freins et la dynamique de notre secteur dans ce domaine. Simultanément, nous voulons davantage cibler nos analyses sur une maille plus fine que le territoire national. Nous avons commencé à tester la pertinence des analyses par région.

COMMISSION **LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**



UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE NATIONALE ET EUROPÉENNE QUI S'ACCÉLÈRE

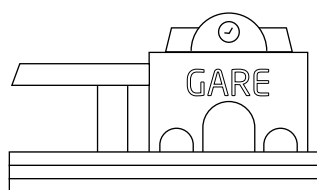
LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Anne Lieure, Keolis **2.** Élodie Gueneuc, AGIR **3.** Isabelle Hazard, SNCF Réseau **4.** François-Xavier Perin, RATP **5.** Dominique Montlaur, Tisséo **6.** Valérie Beaudouin, UTP **7.** Guillaume Rondeau, RATP **8.** Laurent Bougard, Transdev **9.** Anne-Cécile Delbes, Thello **10.** Laure Boulard, RATP Dev **11.** Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail **12.** Anne Gueniot, SNCF Mobilités **13.** Antoine Munin, UTP **14.** John-David Nahon, UTP **15.** Pierre Delalande, Eurostar **16.** Annabelle Huet, UTP **17.** Nicolas Blain, RATP **18.** Médina Bouseksou, SNCF **19.** Alexander Ernert, Euro Cargo Rail **20.** Gautier Brodeo, RATP **21.** Hervé Beccaria, RTM **22.** François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel **23.** Laurent Mazille, Transdev

Ne figurent pas sur la photo : Claude Faucher, UTP ; Joaquim Godde, LISEA ; Laurent Gravier, Keolis ; Aurore Guidon, AGIR ; Adam Janik, SNCF ; Philippe Jausserand, LISEA ; Gerardo Lertxundi, Vectalia ; Benoît Moreau, CarPostal France ; Fatma Rahil, SNCF

Droits des passagers, accessibilité, open data et représentants d'intérêts... : les dossiers suivis par cette Commission sont nombreux et divers.

2017 a été marquée par une actualité législative et réglementaire très dense. Les actions menées pour défendre les intérêts des adhérents de l'UTP n'ont pas manqué, tant en France qu'au niveau européen.



À

un an du renouvellement de la Commission et du Parlement de l'Union, les initiatives en faveur du consommateur européen se multiplient. Refonte du Règlement sur les droits des passagers ferroviaires, consultations sur les droits des passagers multimodaux et proposition de directive « Accessibilité des services et des produits » : en l'état, ces propositions conduiraient à de nouvelles obligations en matière d'assistance en station et à bord des trains, de formation du personnel, de mise aux normes du bâti, etc. L'UTP se mobilise pour que ces textes

« L'ORGANISATION ACTUELLE DES TRANSPORTS URBAINS DOIT ÊTRE RESPECTÉE »



2 QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**,
président de la Commission Législation et Affaires européennes
Administrateur RATP DEV

La Commission européenne a prévu de libéraliser les services commerciaux nationaux par autocar et par autobus : quel serait l'impact sur notre modèle d'organisation des transports publics urbains ?

La Commission européenne a prévu cette libéralisation sans prendre en compte les contrats de service public qui sont attribués dans les transports urbains, dans la plupart des cas après mise en concurrence. Si l'UTP est, par principe, favorable à la libéralisation des autocars, par ailleurs déjà réalisée en France, elle

estime que l'organisation actuelle des transports urbains doit être maintenue pour éviter que de nouveaux opérateurs interviennent uniquement sur les lignes profitables et ne déséquilibrent encore davantage financièrement un service public dont l'équilibre économique est fragile.

Sur l'ouverture des données publiques, la Commission européenne s'inspire de la loi Lemaire... Qu'en pensez-vous ?

Suite à l'adoption de la loi Lemaire en 2016, l'UTP reste très mobilisée sur la

question de l'ouverture des données publiques. En effet, la Commission européenne envisage de modifier la directive PSI ⁽¹⁾. L'UTP souhaite que le champ des données visées soit proportionné, que les opérateurs et les collectivités puissent récupérer, au moins en partie, les coûts importants induits par cette mesure et la valeur qui s'attache à ces données. L'UTP considère que l'ouverture des données doit être réciproque et inclure tous les acteurs, y compris ceux des nouvelles mobilités.

(1) Public Sector Information.

garantissent une meilleure qualité de service aux voyageurs sans pour autant desservir les opérateurs de transport public.

OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES : MISE EN ŒUVRE EN FRANCE ET RÉFORMES PRÉVUES EN EUROPE. Autre dossier qui mobilise l'UTP, en France comme en Europe : l'ouverture des données publiques. En France, l'entrée en vigueur de la loi « Pour une République numérique » du 7 octobre 2016, dite loi Lemaire, prévoit un régime quasi automatique d'ouverture et de réutilisation des données des entreprises (bases de données et codes-sources compris) sans réelle protection des savoir-faire. Parallèlement, la Commission européenne prépare une initiative, largement inspirée de la loi « Lemaire », pour permettre l'accès aux données de tous les services publics en Europe.

REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS : ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS. 2017 a aussi été l'année de la mise en place du Registre national des représentants d'intérêts. La loi du 9 décembre 2016 ⁽¹⁾, dite loi « Sapin II », impose en effet aux représentants d'intérêts de déclarer leurs actions

d'influence : type de décision publique visée, responsables publics rencontrés, dépenses engagées... L'UTP et certains de ses adhérents sont concernés par cette réglementation ; pour les accompagner dans sa mise en œuvre, la Commission a organisé une demi-journée d'information. Les nombreux et divers sujets nationaux et européens devraient s'intensifier en 2018 et mobiliser la veille et la vigilance de la Commission dans les prochains mois. ○

(1) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

27%
DES APPELS D'OFFRES ONT
DONNÉ LIEU À UN CHANGEMENT
D'OPÉRATEUR DEPUIS 2005

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



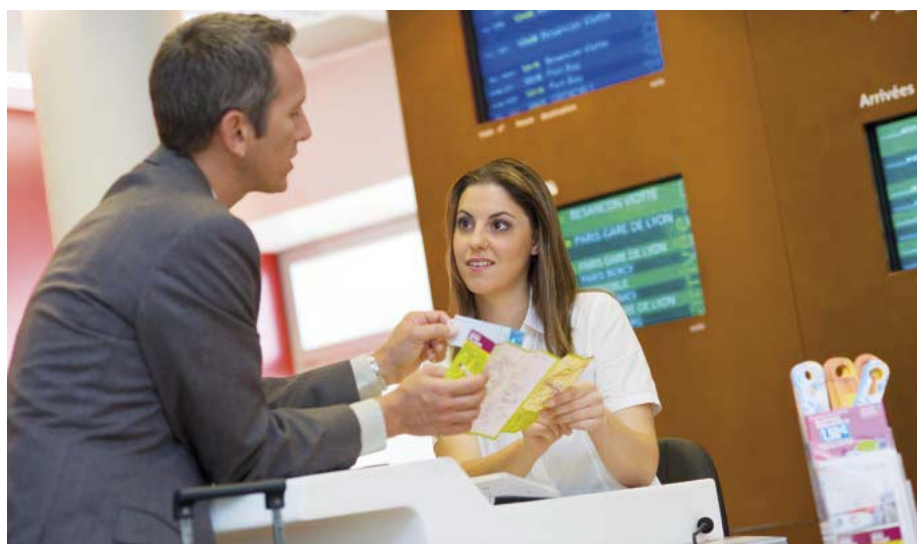
DU TRANSPORT À LA MOBILITÉ : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU SECTEUR

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Julien Reau, Transdev 2. Christine Peyrot, Transdev 3. Marie-Claude Dupuis, RATP 4. Sophie Hassan, RATP Dev 5. Adrien Malfray, AGIR 6. Arnaud Julien, Keolis 7. Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP 8. Hubert Richard, UTP

Ne figurent pas sur la photo : Xavier Aymonod, Transdev; Anne de Bagneux, Transdev; Stéphanie Bourgeois, RATP; David Brottet, CarPostal France; François Delagrangé, Colas Rail; Carole Desnost, SNCF; Mathieu Dunant, RATP; Claude Faucher, UTP; Maria Harti, SNCF Mobilités; Laurent Kocher, Keolis; Dominique Laousse, SNCF; Mikhaël Lemarchand, SNCF Transilien; Laurent Lieutaud, Tisséo Toulouse (AGIR); Kara Livingston, Keolis; Grégoire Marlot, SNCF Réseau; Christophe Medina, CarPostal France; Valérie Metel, CarPostal France; Anne Meyer, UTP; François Moulin, Vectalia Sophia Antipolis; Raphaël Poli, SNCF; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev; Gil Valabregue, RTM Marseille (AGIR)

Cette nouvelle Commission concrétise le passage du « transport » à la « mobilité », annoncé par l'UTP depuis plusieurs années. Ses missions : accompagner les opérateurs de transport public dans l'évolution de leurs services, accueillir de nouveaux acteurs de la mobilité au sens large et faciliter l'articulation entre les modes de transport durables.



PLUS DE **10**
 RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC
 URBAIN EXPÉRIMENTENT LES
 VÉHICULES AUTONOMES SUR
 LA QUARANTAINE D'ACCORDS
 D'EXPÉRIMENTATION SIGNÉS PAR LES
 AUTORITÉS PUBLIQUES

En moins d'une année d'existence, cette nouvelle Commission s'est révélée très active : nouveaux services à la mobilité, déploiement des véhicules autonomes, stratégie nationale, ateliers thématiques des Assises de la mobilité... Son dynamisme laisse entrevoir des productions à forte valeur ajoutée.

NOUVELLES MOBILITÉS : UN CHAMP À DÉFRICHER. La Commission « Nouvelles mobilités, Villes de demain » travaille sur les frontières – parfois ténues – entre le modèle économique du transport public et celui du transport privé. Portée par un enjeu vital : promouvoir les atouts du

système français qui permet aux opérateurs de transport public d'être des intégrateurs de mobilité, la Commission s'est donné comme première mission d'élaborer une cartographie des nouvelles mobilités. Sous l'expression « nouvelles mobilités », elle a retenu l'ensemble des modes et des services à la mobilité – aussi qualifié de « 3^e mode » – qui se positionnent comme une alternative à l'« auto-solisme » ou aux transports collectifs.

En parallèle, elle a réalisé une mise en perspective des différents modes et de leurs flux engendrés selon les territoires. Pour consolider ce travail, la Commission a décidé de s'associer au CEREMA pour mener une étude visant à identifier des scénarios, mesurer la capacité de report modal et éclairer les coûts globaux et d'usage des scénarios retenus.

VÉHICULE AUTONOME : UNE POSITION À DÉFENDRE. La Commission a poursuivi la réflexion amorcée par la Commission « Économie et Mobilité » sur le véhicule

autonome, en finalisant notamment la rédaction de la position « Déploiement des véhicules autonomes : risques et opportunités », diffusée en janvier 2018. Ses recommandations en faveur d'une mobilité autonome partagée au service des stratégies de mobilité durable ont été présentées à Anne-Marie Idrac, haute représentante pour la Stratégie nationale de développement des véhicules autonomes. La Commission a également répondu aux deux consultations destinées à définir cette stratégie nationale qui devait être finalisée au printemps 2018.

ATELIERS THÉMATIQUES DES ASSISES DE LA MOBILITÉ.

L'intégration des nouveaux services à la mobilité, la nécessité de disposer de stratégies de mobilité élargie sur les territoires, le partage des données ont été des points de vue défendus par l'UTP dans le cadre des travaux des ateliers thématiques « Pour une mobilité plus connectée » et « Pour une mobilité plus intermodale » des Assises de la mobilité. ○

« ŒUVRER À
L'ÉMERGENCE DES
VILLES OÙ IL FERA
BON VIVRE »



2 QUESTIONS À MARIE-CLAUDE DUPUIS, **présidente de la Commission Nouvelles mobilités, Villes de demain** *Directrice Stratégie, Innovation et Développement, Groupe RATP*

Pourquoi avoir créé cette nouvelle Commission ?

Face à un écosystème de la mobilité en pleine mutation, avec l'arrivée de nouveaux acteurs liés à l'économie collaborative ou émergente, l'UTP se veut proactive. Cette Commission vise plusieurs objectifs : mieux appréhender les enjeux de la mobilité durable en couvrant tous les modes alternatifs ; favoriser l'intégration des nouvelles mobilités dans le modèle économique du

transport urbain de demain ; œuvrer à l'émergence des villes où il fera bon vivre.

Cette mutation se traduit dans la construction de la future Loi d'orientation des mobilités, quels en sont les enjeux ?

Le foisonnement de nouveaux services et les risques d'anarchie de leur développement mettent encore plus en lumière les exigences d'articulation et de régulation. Les

évolutions récentes du système français ont validé les larges responsabilités prises par les collectivités locales en matière de mobilité. Aujourd'hui, il revient au législateur de parachever ce chantier en harmonisant les règles fiscales et organisationnelles, en visant l'équité de tous les acteurs privés ou publics, en favorisant la coordination des multiples offres disponibles sur les territoires au service du plus grand nombre et de la mobilité durable.

COMMISSION **SYSTÈME FERROVIAIRE**



PRÉPARER LE RENOUVEAU DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Hervé Le Caignec, LISEA 2. Anne Meyer, UTP 3. Claude Steinmetz, Transdev 4. Valérie Beaudouin, UTP 5. Frédéric Henon, SNCF 6. Pierre Izard, SNCF 7. Philippe François, Securail 8. Loïc Lanne, CFTA 9. Philippe Dabancourt, Eurostar 10. Charles Bernheim, Thalys 11. Anne Gueniot, SNCF Mobilités 12. Françoise Valéry-Gille, SNCF Logistics 13. Jean-Louis Poulou, Colas Rail 14. Alberto Rinaudo, Thello 15. Catherine Perrinelle, SNCF Mobilités 16. Nicolas Fourier, SNCF Réseau 17. Canisius Gassa, UTP 18. Alain Gondelmann, AGIR 19. François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel 20. Michel Didier, ECR 21. Karine Maubert, UTP 22. Thierry Assise, Euro Cargo Rail 23. Christian Chavanel, SNCF 24. Bruno Auger, Keolis **Ne figurent pas sur la photo:** Gautier Brodeo, RATP; Bertrand Camus, SNCF Mobilités; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Jacques Damas, Keolis; Pierre Delalande, Eurostar; Frédéric Delorme, SNCF; Jean-Bruno Delrue, MESEA; Olivier Devaux, SNCF Mobilités; Marc Duburque, Tisséo Toulouse (AGIR); Fanny Furchert, Securail; Olivier Guoin, LISEA; Vincent Guillaume, RRT Paca; Pierre Labarthe, SNCF Mobilités; Jérôme Martres, RATP; Alain Ribat, VFLI; Luc Roger, SNCF Réseau; Pierre-Louis Roy, Gares & Connexions; Philippe Servan, Unecto; André Thinières, Objectif OFP; Pierre Trarieux, VFLI

Cette nouvelle Commission s'est fortement mobilisée sur l'ouverture à la concurrence et sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire et leurs enjeux majeurs pour la profession. Les autres textes européens et nationaux, notamment sur les droits des passagers ferroviaires et l'accessibilité, ont tout autant nécessité une attention particulière.



Centrée sur les sujets ferroviaires réglementaires, économiques et techniques, cette nouvelle Commission s'est beaucoup investie sur l'ouverture à la concurrence de services ferroviaires et sur les impacts du nouveau cadre technique européen.

PROMOUVOIR UN CADRE FAVORABLE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

DES SERVICES NATIONAUX. Particulièrement concernée par l'ouverture à la concurrence des services nationaux, la Commission a contribué à l'adoption des positions de l'UTP sur ses aspects techniques et juridiques. Ces dernières ont

inspiré de nombreuses propositions du rapport Spinetta sur l'ouverture des services publics ferroviaires et les modalités d'ouverture des services ferroviaires nationaux commerciaux (TGV notamment).

En parallèle, elle a attentivement suivi les textes européens d'application de la directive 2012/34 portant refonte du 1^{er} paquet ferroviaire, notamment celui sur les installations de service.

ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ET AMÉLIORER

LA PERFORMANCE DU SYSTÈME. Les entreprises ferroviaires adhérentes de l'UTP ont salué l'adoption du contrat de performance de SNCF Réseau qui donne une meilleure

visibilité sur les objectifs du gestionnaire de l'infrastructure pour les dix ans à venir (2017-2026) ; toutefois, les évolutions des péages, tant pour le fret que pour le transport de voyageurs, suscitent de vives réserves de ces mêmes entreprises quant à leur soutenabilité économique. Les enjeux tarifaires et d'attractivité du secteur sont également au centre des contributions communes des entreprises ferroviaires en réponse aux consultations sur les différents documents de référence des gestionnaires d'infrastructures et des exploitants d'installations ⁽¹⁾. L'UTP continue aussi de participer à la concertation opérationnelle au sein du COOPERE et de ses nombreux groupes de travail. Parallèlement, les évolutions en construction sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire

10,5 Md€

COÛT BRUT, EN 2016, DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS (HORS SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AU RÉGIME DE RETRAITE SNCF) POUR LES FINANCES PUBLIQUES

européen nécessitent une grande vigilance. C'est pourquoi, l'UTP participe aux groupes miroirs mis en place par l'EPSF, pour suivre les révisions des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et travailler à une meilleure prise en compte des règles et pratiques nationales. En 2018, la Commission restera mobilisée sur ces dossiers nationaux et européens, à la fois très techniques et très complexes.

⁽¹⁾ SNCF Réseau, Gares & Connexions, LISEA ou Eurotunnel.

« NOUS SOMMES
FORCE DE
PROPOSITION SUR
L'OUVERTURE À
LA CONCURRENCE
DES SERVICES
FERROVIAIRES »



2 QUESTIONS À **CLAUDE STEINMETZ**, président de la commission Système ferroviaire
Directeur ferroviaire France, Transdev

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires a fortement mobilisé l'UTP en 2017. Quelles seront ses prochaines actions sur ce sujet ?

L'ouverture à la concurrence est une opportunité pour l'ensemble du secteur. Après la remise du rapport Spinetta, nous sommes force de proposition dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales et des futurs débats au Parlement. Avec les évolutions du cadre légal, la

gouvernance du système ferroviaire, le statut de Gares & Connexions, les suites du rapport Duron sur la programmation et le financement des infrastructures ou encore l'avenir des lignes capillaires, par exemple, devront également être débattus.

Quels seront les autres grands chantiers de la Commission en 2018 ?

Voulue par le gouvernement, l'amélioration de la qualité des

services ferroviaires fait aussi partie de nos principaux chantiers. La croissance du trafic de voyageurs et le maintien des circulations fret exigent une robustesse des services, alors que le réseau est soumis à de grandes campagnes de travaux. En étroite collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures, nous devons travailler à construire cette robustesse en développant des nouvelles règles et en favorisant l'innovation de services.

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



FAVORISER DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES OPÉRATIONNELLES

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Georges Despaigne, RATP Dev 2. Anne Meyer, UTP 3. Sophie Mazoué, RATP 4. Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) 5. Florence Cousin, SNCF 6. Stéphanie Jégu, UTP 7. Tiphaine Derischebourg, Keolis 8. Philippe Jouette, RATP 9. Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP 10. Xavier Hubert, Keolis 11. Maxime de Checchi, AGIR 12. Adrien Malfray, AGIR

Ne figurent pas sur la photo : Erwan Boissay, CarPostal France; David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR); Nicolas Delhommeau, CarPostal France; Claude Faucher, UTP; Anthony Fernandez, Vectalia Perpignan Méditerranée; Jérôme Garnier, Transdev; Yannick Godinet, CarPostal France; Damien Jeanneau, RATP; Jean-Luc Josso, Transdev; Romain de Montbel, Tisséo Toulouse (AGIR); Marc Moreau, Transdev; Alain Pittavino, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Bernard Torrin, SNCF Réseau

Suivre l'élaboration, la rédaction, puis la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs français et européens pour limiter leurs potentiels impacts sur l'activité quotidienne des opérateurs : c'est le rôle de cette Commission. Parmi les grands sujets traités en 2017 : la transition énergétique, l'ouverture des données de mobilité et l'exploitation.



Décret sur les véhicules propres, informations multimodales et ouverture des données transport, sécurité et fonction de veille des tramways : ces sujets à enjeux majeurs pour l'exploitation ont fortement mobilisé la Commission en 2017. **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : SE PLACER AUX AVANT-POSTES.** Pour accompagner les opérateurs dans la mise en place du nouveau cadre réglementaire, dans leurs relations avec les autorités organisatrices, l'UTP a rédigé une note technique qui explique les notions et les orientations du décret « Véhicules à faibles émissions ». Face à la nécessité de prendre en compte

l'ensemble du système (véhicule, batteries, dépôt, réseau de charge...), la Commission a créé un groupe de travail dédié au bus électrique.

Forte de ses travaux nationaux, la Commission a participé à la consultation européenne sur la révision de la directive « Véhicules propres » ; elle se positionne ainsi aux avant-postes pour défendre la profession face à une approche européenne à la fois plus restrictive sur la définition des véhicules propres et plus volontariste sur leur mise en place sur tout le territoire français. Lors des Assises de la mobilité, cette Commission a activement participé à l'atelier « Pour une mobilité plus propre », mis en place par le ministère des Transports en vue de la préparation du projet de loi d'orientation sur les mobilités.

+ 6,3 Md€

CE SERAIT LE COÛT TOTAL
SI TOUS LES BUS DE FRANCE
DEVAIENT ÊTRE REMPLACÉS
PAR DES BUS ÉLECTRIQUES

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ : L'ÉQUITÉ ET LA PROTECTION DES SAVOIR-FAIRE. L'action de l'UTP a permis de moduler le contenu du règlement européen sur les services d'information pour des trajets multimodaux. Face à l'interprétation du gouvernement français, elle s'implique dans le montage de la plateforme « transport.data.gouv.fr » pour veiller à la défense des intérêts des opérateurs dans la mise à disposition des données. Elle a tenu cette même

position dans le cadre de l'atelier thématique « Pour une mobilité plus connectée », organisé lors des Assises de la mobilité. Pour l'UTP, il s'agit d'ouvrir des données de mobilité tout en respectant l'équité et la protection des savoir-faire.

EXPLOITATION ET SÉCURITÉ : UNE EXPÉRIMENTATION EN GRANDEUR RÉELLE.

La finalisation de plusieurs guides du STRMTG ⁽¹⁾ a occupé la Commission ; en effet, il est essentiel que ces publications clarifient les obligations des différents acteurs et leur appréhension par les opérateurs. Sur la fonction de veille tramway, la Commission s'est engagée, avec l'appui de deux étudiants en master d'ergonomie de l'université Paris-Descartes, dans une expérimentation en grandeur réelle pour valider les nouvelles exigences du STRMTG. Des travaux dont les résultats seront connus à l'automne 2018. ○

⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

« LE TRANSPORT
PUBLIC N'EST
PAS LE PROBLÈME,
C'EST LA
SOLUTION ! »



2 QUESTIONS À **MARC DELAYER, président de la Commission Techniques, Exploitation et Développement durable** Directeur général, Transports Publics du Choletais, AGIR

Comment se prépare la revoyure de la loi sur la transition énergétique prévue mi-2018 ?

Les travaux européens, issus notamment des projets auxquels l'UTP participe, comme ZeEUS ou EBSF2, ainsi que les nombreuses expérimentations et mises en œuvre de bus à faibles émissions dans beaucoup de nos réseaux sont essentiels pour aller plus loin dans une mobilité décarbonée et durable. Lors des Assises de la mobilité, nous avons constaté

qu'il fallait « marteler » que le transport public n'est pas le problème, c'est la solution ! Pour cette raison, le déploiement de nouvelles énergies nécessite un soutien de l'État au même titre que celui accordé au renouvellement des voitures particulières.

L'UTP a conclu un partenariat avec l'université Paris-Descartes, pourquoi ?

Notre partenariat avec l'université Paris-Descartes permet de réaliser une expérimentation grandeur

nature sur un simulateur de conduite de tramway. Mené par deux étudiants du master « Ergonomie et Ingénierie des facteurs humains », ce travail permettra d'analyser et de qualifier la mise en œuvre des nouvelles recommandations du STRMTG ⁽¹⁾ et de favoriser une approche ergonomique de la fonction de veille tramway, sujet qui occupe notre Commission depuis plusieurs années.

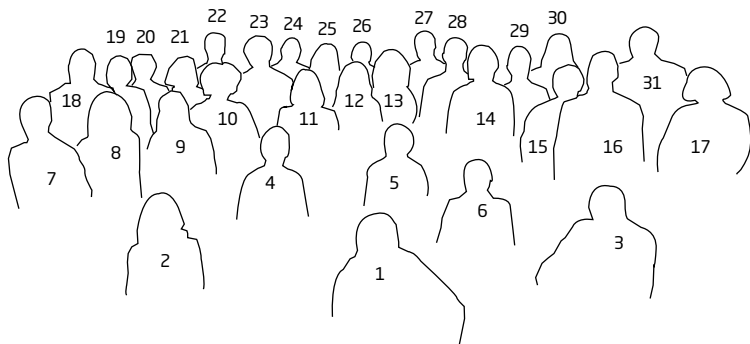
⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

UNE ÉQUIPE ET DES EXPERTISES AU SERVICE DES ADHÉRENTS ET DE LA PROFESSION



Juristes, économistes, experts... :
une trentaine de collaborateurs travaille
au sein de l'UTP. Leurs missions :
nourrir le dialogue social, porter la voix
des adhérents et défendre les spécificités
de la profession en France comme
au niveau européen.

PLUS DE **230**
C'EST LE NOMBRE
D'ADHÉRENTS
ET DE MEMBRES RÉUNIS
AU SEIN DE L'UTP.



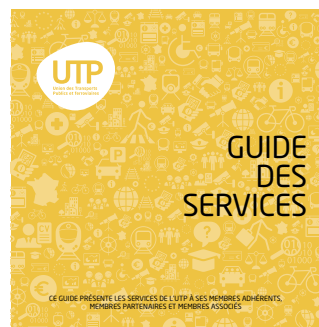
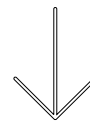
L'ÉQUIPE DE L'UTP

1. Claude Faucher, délégué général **2.** Béatrice Simard, directrice adjointe du département Affaires financières et générales **3.** Gilbert Goubert, directeur du département Affaires financières et générales, et responsable Qualité RSE **4.** Anne Meyer, directrice du département Affaires économiques et techniques **5.** Dominique Fèvre, directrice du département Valorisation et Communication **6.** Valérie Beaudouin, directrice du département Législation et Affaires européennes **7.** Nadia Moury, chargée de mission Ingénierie de la formation pour ADFPMF **8.** Inès Ferreira, chargée d'études juridiques **9.** Alice Laffaille, chargée d'études juridiques **10.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, chargée de mission aux Relations interprofessionnelles auprès du délégué général, et chargée de mission Économie et RSE **11.** Catherine Boulay, assistante de direction auprès du délégué général **12.** Charlène Donze, chargée de mission **13.** Céline Meunier, assistante **14.** Virginie Billet, assistante de direction auprès du délégué général **15.** Véronique Theroux, assistante **16.** Benoît Juéry, directeur du département Affaires sociales **17.** Stéphanie Jégu, chargée de mission **18.** Victorin Tchiyoko, employé polyvalent et reprographie **19.** Karine Maubert, chargée de mission **20.** Cléonore Cyrill-Lesage, comptable **21.** Marie-Line Vincent-Lambert, assistante **22.** Amine Chaâ, chargé d'études juridiques **23.** John-David Nahon, chargé de mission **24.** Hubert Richard, chargé de mission **25.** Aurélie Jabeur, chargée du pôle social Transport urbain et Sécurité **26.** Roxane Blondin, assistante de direction **27.** Jean Lagrange, chargé de mission **28.** Antoine Munin, chargé de mission **29.** Christel Leprovost, assistante **30.** Annabelle Huet, chargée de mission **31.** Canisius Gassa, chargé de mission
NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO : Ali Boukherrouba, chargé de mission auprès du délégué général; Justine Lassansaa, chargée de mission; Déborah Pasquier, chargée d'études juridiques

L'équipe de l'UTP regroupe une trentaine de personnes : juristes en droit social et en droit public, économistes, ingénieurs, experts dans le développement durable, l'exploitation, les techniques et l'innovation, etc. Emmenés par Claude Faucher, le délégué général, les collaborateurs de l'UTP œuvrent à fournir les services attendus par les adhérents pour les accompagner dans l'exercice de leur métier au quotidien.

L'équipe mène ainsi un important travail de veille et fournit les informations relatives aux évolutions sociales, techniques, économiques et sociétales susceptibles d'impacter l'activité des adhérents à court et moyen termes.

Répartis au sein de la délégation générale et de cinq départements : Affaires financières et générales, Affaires économiques et techniques, Affaires sociales, Législation et Affaires européenne, Valorisation et Communication, ces experts conseillent les adhérents au jour le jour et accompagnent la profession face aux enjeux à venir. ○

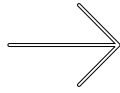


**RETROUVEZ
L'INTÉGRALITÉ DE
L'OFFRE EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSOUS**



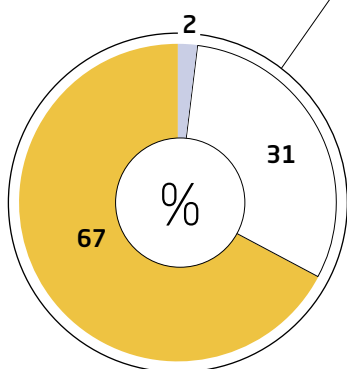
[HTTPS://UTP.FR/NOTES-PUBLICATIONS](https://utp.fr/notes-publications)

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION



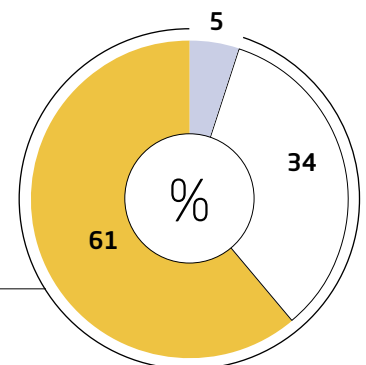
En matière de qualité, 2017 n'est pas une année comme les autres pour l'UTP... Elle marque le dixième anniversaire de l'obtention de la certification Quali'OP, qui atteste de ses engagements de services concrets et mesurables. Cette année encore, les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès de ses adhérents sont très positifs. Pour compléter la certification Quali'OP, selon les principes de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP s'est engagée dans une démarche de RSE. Elle a été évaluée une première fois en 2016 selon la méthode AFAQ ISO 26000 et a obtenu le niveau « confirmé » sur une graduation de quatre échelons : « initial », « progression », « confirmé » et « exemplaire ». L'UTP a poursuivi cette démarche en 2018 et obtenu, lors d'une nouvelle évaluation, le niveau « exemplaire ».

98% POUR SES ADHÉRENTS, L'UTP EST UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE EFFICACE



La quasi-totalité des adhérents estime que l'UTP est une organisation professionnelle efficace ou très efficace : un résultat en hausse de 2 points par rapport à 2016. L'UTP est jugée très efficace par 31 % des répondants ; ils étaient 25 % en 2016, soit une progression de 6 points comparée à l'an passé.

□ Très efficace ■ Assez efficace ■ Peu efficace



95% SATISFACTION DE L'ENGAGEMENT DE L'UTP DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ ET DE RSE

En 2017, l'UTP a été attestée au niveau « exemplaire » pour son engagement dans une démarche de qualité et de responsabilité sociétale. Sondés sur la RSE pour la première fois, les adhérents sont satisfaits ou très satisfaits de cette initiative.

□ Tout à fait satisfaisant ■ Plutôt satisfaisant ■ Peu satisfaisant

97%
LA MAJORITÉ DES ADHÉRENTS EST SATISFAITE DE LA NOTORIÉTÉ DE L'UTP DANS LES MILIEUX INSTITUTIONNELS

100%
LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'UTP RECUEILLE UN SATISFECIT UNANIME

98%
LA QUASI-TOTALITÉ DES ADHÉRENTS SE DÉCLARE SATISFAITE DU DYNAMISME DE L'UTP

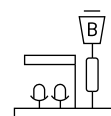
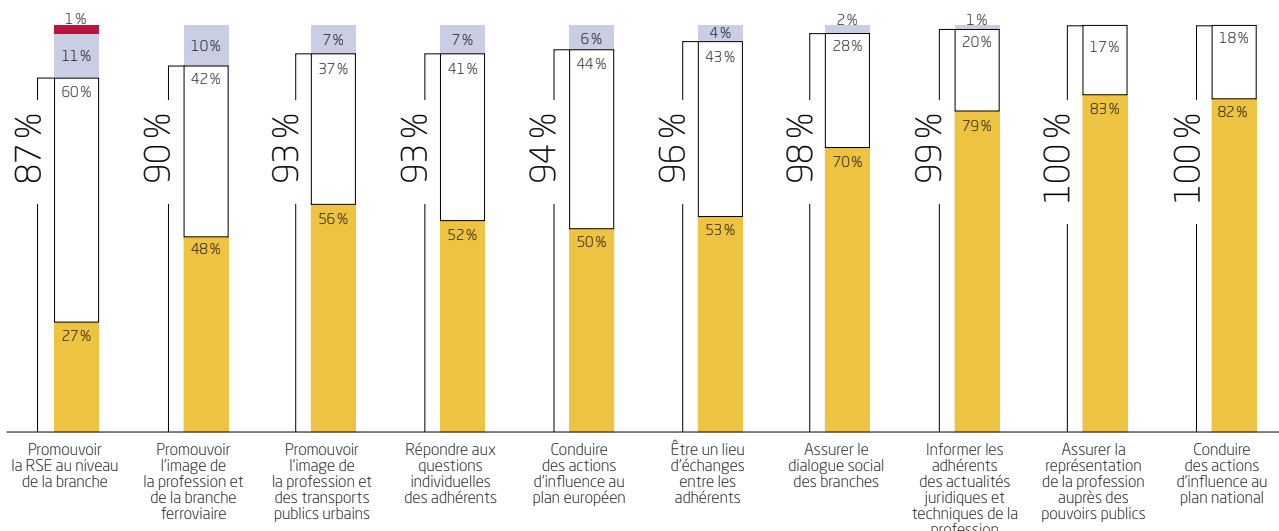


99%
LE TRAVAIL DE VEILLE RÉALISÉ PAR L'UTP OBTIENT UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SATISFACTION AUPRÈS DES ADHÉRENTS

95% DES ADHÉRENTS JUGENT IMPORTANTE CHAQUE ACTION MENÉE EN 2017

Les niveaux d'appréciation s'échelonnent de 87% pour la promotion de la RSE au niveau de la branche à 100% pour la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et les actions d'influence menées au plan national.

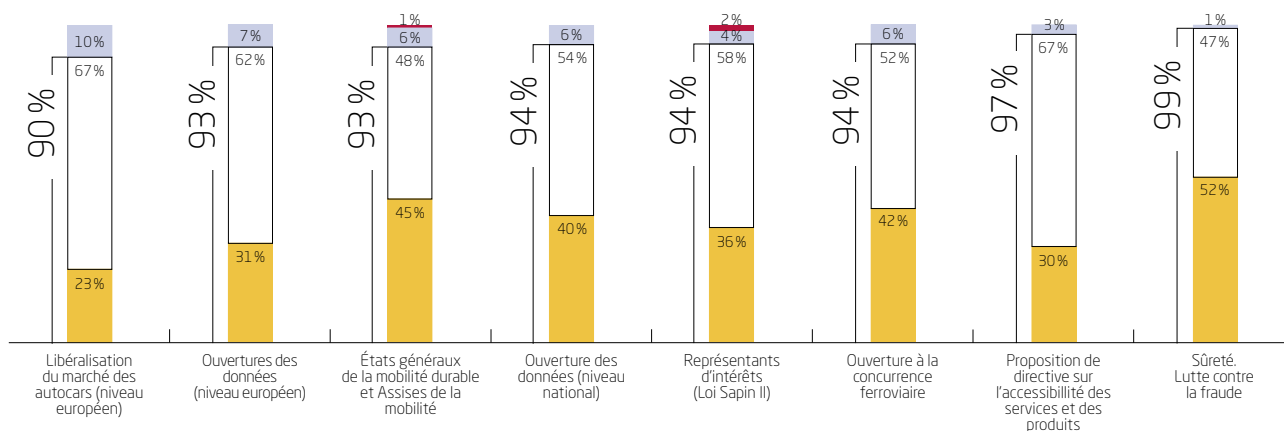
■ Très important □ Assez important ■ Peu important ■ Pas important du tout



95% DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DES ACTIONS D'INFLUENCE MENÉES EN 2017

Le taux de satisfaction général relatif aux actions d'influence menées en 2017 (actions transversales + actions dans le transport urbain + actions dans le ferroviaire) progresse de 2 points par rapport à 2016 passant de 93% à 95%. Concernant les actions transversales, ce taux s'échelonne entre 90% et 99%.

■ Tout à fait satisfaisant □ Plutôt satisfaisant ■ Peu satisfaisant ■ Pas du tout satisfaisant



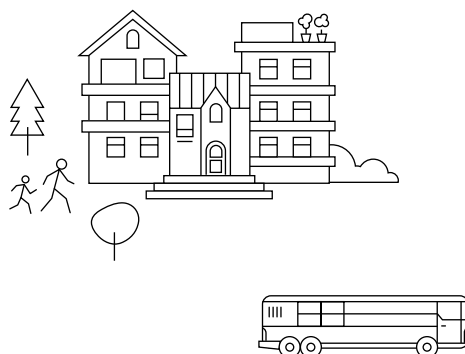
MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2017, 53% des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour la onzième année consécutive, l'UTP présente un résultat bénéficiaire en 2017. Ce résultat a pour origine, d'une part, l'augmentation des recettes du fait notamment de cotisations de nouveaux adhérents ferroviaires et, d'autre part, la baisse des dépenses d'exploitation, en particulier les études.

Une fois encore, les résultats de l'UTP témoignent de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle. L'arrivée de nouveaux adhérents ferroviaires contribue à la progression des recettes et a permis de faire face à la croissance des charges liées au développement de l'UTP. L'acquisition et l'aménagement de locaux supplémentaires permettant d'améliorer la qualité des services rendus à nos adhérents ont ainsi pu être engagés en 2017. De même, l'UTP a pu investir pour l'élaboration de la plateforme de vérification des adresses de contrevenants (VACS) et soutenir l'Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF).



| ACTIF (en euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| | Brut | Amortissement | Net | Net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 27 033,32 | 26 649,47 | 383,85 | 7 680,28 |
| Logiciels | 27 033,32 | 26 649,47 | 383,85 | 7 680,28 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 11 166 741,75 | 1 506 061,16 | 9 660 680,59 | 5 096 784,49 |
| Constructions | 10 749 117,36 | 1 353 703,83 | 9 395 413,53 | 5 032 423,35 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 9 073,84 | 8 100,86 | 972,98 | 1 330,40 |
| Autres immobilisations corporelles | 408 550,55 | 144 256,47 | 264 294,08 | 63 030,74 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 60 900,00 | 0,00 | 60 900,00 | 60 900,00 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I) | 11 254 675,07 | 1 532 710,63 | 9 721 964,44 | 5 165 364,77 |
| CRÉANCES | 506 285,68 | | 506 285,68 | 685 150,49 |
| Acomptes fournisseurs | 48 680,00 | | 48 680,00 | 22 311,59 |
| Clients et comptes rattachés | 4 091,97 | | 4 091,97 | 93 555,44 |
| Autres créances | 82 647,22 | | 82 647,22 | 99 723,60 |
| Comptes courants GIE | 38 902,79 | | 38 902,79 | 137 072,58 |
| Comptes courants VACS | 310 317,10 | | 310 317,10 | 303 433,20 |
| ADFPMF | 21 646,60 | | 21 646,60 | 29 054,08 |
| DISPONIBILITÉS | 1 495 497,98 | | 1 495 497,98 | 2 061 892,18 |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 108 917,58 | | 108 917,58 | 58 049,82 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT (II) | 2 110 701,24 | 0,00 | 2 110 701,24 | 2 805 092,49 |
| TOTAL ACTIF (I + II) | 13 365 376,31 | 1 532 710,63 | 11 832 665,68 | 7 970 457,26 |
| PASSIF (en euros) | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | |
| | | 12 mois | 12 mois | |
| FONDS ASSOCIATIF | | | | |
| Réserve générale | | 6 002 998,39 | 5 452 032,66 | |
| Report à nouveau | | 31 357,15 | 31 357,15 | |
| Résultat de l'exercice | | 958 511,96 | 550 965,73 | |
| TOTAL (I) | | 6 992 867,50 | 6 034 355,54 | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II) | | 136 670,00 | 306 209,37 | |
| FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III) | | 0,00 | 0,00 | |
| TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III) | | 7 129 537,50 | 6 340 564,91 | |
| DETTES | | 4 702 801,30 | 1 629 892,35 | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 3 927 239,88 | 1 027 902,53 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 226 199,89 | 109 905,35 | |
| Dettes fiscales et sociales | | 502 364,72 | 454 795,00 | |
| Autres dettes | | 46 996,81 | 37 289,47 | |
| TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS (IV) | | 4 702 801,30 | 1 629 892,35 | |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | | 326,88 | 0,00 | |
| TOTAL PASSIF (I + II + III + IV) | | 11 832 665,68 | 7 970 457,26 | |

| PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Cotisations des adhérents TU/TI | 2 836 917,00 | 2 824 886,00 |
| Cotisations des membres associés | 86 100,00 | 77 875,00 |
| Cotisations des adhérents ferroviaires* | 1 342 827,00 | 1 234 700,00 |
| Cotisations des adhérents infrastructures ferroviaires* | 275 000,00 | 245 000,00 |
| Cotisations des membres partenaires | 0,00 | 0,00 |
| Vente des publications UTP | 13 177,83 | 11 404,64 |
| Refacturations ADFPMF | 43 476,97 | 60 784,74 |
| Refacturations VACS | 3 857,00 | 0,00 |
| Recettes Salon – Bus d'Or | 0,00 | 73 575,17 |
| Subventions | 0,00 | 55 000,00 |
| Reprises provisions | 35 089,37 | 3 383,00 |
| Produits divers/transfert de charges | 182 956,58 | 284 938,90 |
| TOTAL (I) | 4 819 401,75 | 4 871 547,45 |

* Retraitement de SNCF Réseau en infrastructure ferroviaire

| CHARGES D'EXPLOITATION (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------------|---------------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Dépenses – Fonctionnement général dont: | 975 878,80 | 1 257 004,99 |
| <i>Frais généraux (b)</i> | 741 571,99 | 648 811,15 |
| <i>Frais d'édition des publications UTP</i> | 97 703,47 | 131 797,43 |
| <i>Études/Conseils</i> | 24 309,22 | 289 962,77 |
| <i>Actions de communication</i> | 112 294,12 | 186 433,64 |
| Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or | 28 105,70 | 122 451,60 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 279 938,03 | 250 932,86 |
| Salaires et traitements | 1 683 716,30 | 1 649 035,43 |
| Charges sociales | 803 958,90 | 787 962,39 |
| Autres charges de gestion courante | 44 958,69 | 9 685,68 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | 342 756,17 | 317 625,26 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (II) | 4 159 312,59 | 4 394 698,21 |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) | 660 089,16 | 476 849,24 |
|---|-------------------|-------------------|

| PRODUITS FINANCIERS (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement | | |
| Produits participations – GIE-VACS (d et e) | 192 554,23 | 298 009,81 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 7 415,86 | 11 263,14 |
| TOTAL (III) | 199 970,09 | 309 272,95 |

| CHARGES FINANCIÈRES (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Intérêts et charges assimilées | 36 506,12 | 36 330,60 |
| TOTAL (IV) | 36 506,12 | 36 330,60 |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV) | 163 463,97 | 272 942,35 |
|--|-------------------|-------------------|

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV) | 823 553,13 | 749 791,59 |
|--|-------------------|-------------------|

| PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|---------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Sur opérations de gestion | 0,00 | 0,00 |
| Sur exercices antérieurs (a) | 508,83 | 174,14 |
| Produits des cessions d'éléments d'actif | 0,00 | 0,00 |
| Reprise sur provisions | 199 000,00 | 0,00 |
| TOTAL (V) | 199 508,83 | 174,14 |

| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------------|-------------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Sur opérations de gestion | 0,00 | 0,00 |
| Sur exercices antérieurs (c) | 0,00 | 0,00 |
| VNC éléments actifs cédés | 0,00 | 0,00 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles | 64 550,00 | 199 000,00 |
| TOTAL (VI) | 64 550,00 | 199 000,00 |

| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI) | 134 958,83 | -198 825,86 |
|---|-------------------|--------------------|

| | | |
|---|------|------|
| Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII) | 0,00 | 0,00 |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | 0,00 | 0,00 |

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V) | 5 218 880,67 | 5 180 994,54 |
|--|---------------------|---------------------|

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) | 4 260 368,71 | 4 630 028,81 |
|---|---------------------|---------------------|

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| 5 - RÉSULTAT (Produits – Charges) | 958 511,96 | 550 965,73 |
|--|-------------------|-------------------|

| | | |
|--|------------|------------|
| (a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs | 508,83 | 174,14 |
| (b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier | 12 630,32 | 18 972,92 |
| redevances sur crédit-bail immobilier | 0,00 | 0,00 |
| (c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | 0,00 | 0,00 |
| (d) Dont produits concernant des entreprises liées | 185 842,11 | 294 552,65 |
| (e) Dont intérêts concernant des entreprises liées | 6 712,12 | 3 457,16 |

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans les règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- la note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers qui expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fondent la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 mars 2018,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens
Laurent Rioux
Commissaire aux comptes





UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

LES TEMPS FORTS
MAI 2017 >
AVRIL 2018



MAI 2017

Dix ans de certification qualité pour l'UTP

Depuis le 17 avril 2008, l'UTP est estampillée Quali'OP, certification qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. L'UTP fait partie des dix premières organisations professionnelles certifiées selon ce référentiel. À l'issue de l'audit mené par l'AFNOR, l'UTP obtient cette certification qualité pour la dixième année consécutive.

2 MAI 2017

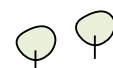
REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES : L'UTP COMMUNIQUE

L'UTP communique les résultats des mesures d'audience des organisations professionnelles qui définissent la représentativité patronale de chaque branche professionnelle. Celle de l'UTP est reconnue à un niveau de 100% pour les branches du transport urbain, des voies ferrées d'intérêt local (VFIL) et la branche ferroviaire. L'UTP est l'unique fédération d'employeurs habilitée à signer des accords sociaux dans chacune de ces trois branches. Son rôle majeur dans l'organisation, la représentation et la promotion de ces branches est reconnu et confirmé.

17 MAI

UN MINISTRE EN CHARGE DES TRANSPORTS : UNE PROPOSITION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA MOBILITÉ DURABLE QUI SE CONCRÉTISE

La nomination d'un ministre de plein exercice en charge des Transports : c'était l'une des six propositions prioritaires issues des États généraux de la mobilité durable, organisés par l'UTP et le GART, avec la FNAUT, la FNTV, Régions de France et TDIE. Les partenaires des États généraux ont été entendus : Elisabeth Borne (*photo*) est nommée ministre en charge des Transports. L'UTP se félicite du choix de cette grande professionnelle du secteur pour cette haute fonction.



8 JUIN 2017

NOUVEAU PRÉSIDENT ET NOUVELLES COMMISSIONS POUR L'UTP



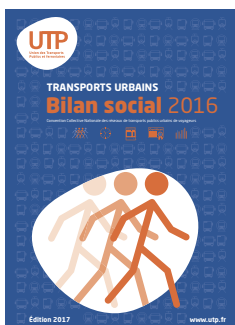
À l'unanimité, les administrateurs élisent Thierry Mallet, PDG de Transdev, à la présidence de l'UTP où il succède à Jean-Pierre Farandou. Frédéric Baverez (Keolis), Marc Delayer (AGIR), Pierre Izard (EPIC SNCF) et François-Xavier Perin (RATP Dev) sont élus vice-présidents. Ce même jour, le conseil d'administration fait évoluer les Commissions de l'UTP. Du fait de la montée en puissance du ferroviaire, la Commission « Affaires ferroviaires » est scindée en deux : une Commission « Affaires sociales ferroviaires » pour traiter des affaires sociales et de la sûreté et une Commission « Système ferroviaire » pour travailler sur les sujets juridiques, techniques et économiques. Compte tenu de l'essor des nouveaux modes et usages en matière de mobilité durable, une Commission « Nouvelles mobilités, Villes de demain » est également créée.

**8 JUIN 2017**

Une évolution des statuts pour mieux appréhender tous les enjeux de la mobilité durable

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les statuts de l'UTP évoluent pour accueillir, outre les entreprises dont elle gère la convention collective⁽¹⁾, tous les acteurs concourant à la mobilité durable, notamment dans le cadre de concessions ou de marchés publics passés par les autorités organisatrices. Selon leur cœur de métier, ces derniers peuvent rejoindre l'UTP comme membres adhérents, membres partenaires ou membres associés. Sous réserve de l'accord du conseil d'administration, les membres partenaires peuvent désormais participer aux travaux de certaines Commissions.

(1) *Transports urbains de voyageurs, Voies ferrées d'Intérêt Local (VFIL) et branche ferroviaire.*

**16 JUIN**

Transport urbain de province : un bilan social 2016 remarquablement équilibré

Recrutement, formation professionnelle, progression de la mixité et pérennité de

l'emploi sont les quatre grands marqueurs sociaux du transport urbain de province en 2016. Les réseaux ont effectué 2 500 recrutements, et les femmes représentent 19,6% des salariés. 98,1% des salariés travaillent en CDI, et les postes à temps plein représentent 94,5% des emplois. L'investissement consacré à la formation professionnelle s'établit à 59,2 millions d'euros, soit 3,8% de la masse salariale, un taux bien supérieur aux obligations légales et conventionnelles.

28 JUIN

BRANCHE FERROVIAIRE : LE PARITARISME DE GESTION EN ACTION

Roland Fournery, représentant de la CGT des cheminots au sein du collège des organisations syndicales, est élu, à l'unanimité, président de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE) de la branche ferroviaire. Anne Chaminade, représentante de l'UTP et chargée de la coordination et des projets formation de la branche ferroviaire de la SNCF, est élue vice-présidente, à l'unanimité. La CPNE adopte une première liste de 322 formations qualifiantes et diplômantes éligibles au compte personnel de formation. Le 30 mars, la section professionnelle paritaire de l'AGEFOS-PME avait élu, à l'unanimité, Xavier Moulins, représentant de l'UTP et directeur des Ressources humaines de Getlink, en qualité de président, et Florent Monteilhet, secrétaire fédéral de l'UNSA, au poste de vice-président.

18 JUILLET
SIGNATURE DU
VOLET FORMATION
PROFESSIONNELLE DE LA
CONVENTION COLLECTIVE
FERROVIAIRE

L'UTP et cinq syndicats représentatifs – la CGT Cheminots, l'UNSA-ferroviaire, l'Union fédérale FGTE-CFDT Cheminots, la Fédération générale CFTC des transports et la CFE-CGC ferroviaire – signent l'accord « formation professionnelle » de la convention collective nationale. Fruit de sept mois de négociations ayant mobilisé les partenaires sociaux de la branche ferroviaire, il s'inscrit dans la continuité de la création de la convention collective nationale de la branche ferroviaire. Il constitue, en effet, le nouveau cadre commun à tous les acteurs en matière de formation professionnelle.

SEPTEMBRE 2017
La note de conjoncture,
nouvelle formule

L'UTP fait évoluer sa note de conjoncture sur le transport public urbain. L'organisation professionnelle met désormais en ligne les indicateurs économiques qu'elle produit (production, recettes et trafic). Dorénavant, la note de conjoncture est présentée sur la page d'accueil du site internet de l'UTP.

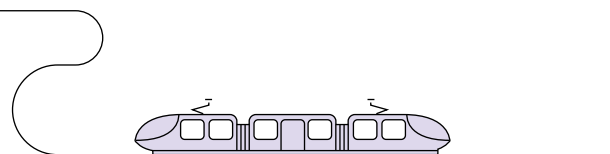
7 SEPTEMBRE 2017
Les administrateurs de l'UTP
réunis pour leur séminaire
stratégique

Chaque année, les administrateurs se retrouvent pour le séminaire stratégique de l'UTP. Lors de cette réunion, ils échangent et débattent des enjeux et des priorités pour structurer les travaux de leur organisation professionnelle dans une perspective pluriannuelle.



16 SEPTEMBRE
La Journée du transport
public pour lutter contre
la pollution de l'air

Organisée par le GIE Objectif transport public commun au GART et à l'UTP, l'opération se déroule partout en France. Thématique choisie : la lutte contre la pollution de l'air. Objectif : valoriser les transports de proximité auprès du grand public pour encourager le changement de comportement. Cette journée s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.



19 SEPTEMBRE 2017
ASSISES DE LA MOBILITÉ :
C'EST PARTI !

Le Premier ministre, Édouard Philippe, lance officiellement les Assises de la mobilité pour préparer la loi d'orientation des mobilités. L'UTP va s'investir pleinement dans ces Assises et participer activement aux six ateliers thématiques : « Mobilité plus propre », « Mobilité plus connectée », « Mobilité plus solidaire », « Mobilité plus intermodale », « Mobilité plus sûre » et « Mobilité plus soutenable ».



FIN SEPTEMBRE Tous les services de l'UTP dans un guide

Suite à l'évolution des statuts de l'UTP en juin 2017, l'UTP publie un guide inédit qui présente les nombreux services proposés aux adhérents et aux membres partenaires et associés de l'organisation professionnelle. Un quatre-pages détaillant les modalités d'adhésion et les barèmes de cotisations accompagne ce guide.



10 NOVEMBRE 2017 SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DANS LE TRANSPORT URBAIN : L'ACCORD EST SIGNÉ

L'UTP et trois des cinq organisations syndicales représentatives dans la branche des transports urbains (SNTU-CFDT, UNSA, CFE-CGC) signent l'accord relatif à la sécurisation des parcours professionnels. Depuis septembre 2016, ce projet d'accord a été négocié, au cours de huit Commissions paritaires nationales. Parmi les dispositions de cet accord : un dispositif de temps partiel de fin de carrière, notamment pour les travailleurs de nuit.

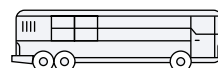


Au centre avec le micro, Thierry Mallet, président de l'UTP, entouré de Claude Faucher, délégué général de l'UTP et de Louis Nègre, président du GART.

10-12 OCTOBRE

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC : UNE ÉDITION MARSEILLAISE EXCEPTIONNELLE

entrée sur la thématique « Territoires, innovation et concurrence : les clés d'une mobilité durable au service des voyageurs », les Rencontres nationales du transport public ont choisi Marseille comme ville hôte. Du 10 au 12 octobre, élus, opérateurs, représentants des collectivités territoriales, exploitants, industriels, entrepreneurs, chercheurs et institutionnels se retrouvent lors de ce rendez-vous stratégique pour bâtir la mobilité de demain. Outre un vaste espace d'exposition, les Rencontres nationales du transport public donnent l'opportunité d'assister à une dizaine d'ateliers sur la concurrence dans le transport ferroviaire, les conclusions des États généraux de la mobilité durable, l'innovation, la sûreté, les mobilités connectées ou encore la transition énergétique. Très suivi, le congrès du GART et de l'UTP apporte des éléments forts de réflexion dans la première phase des Assises de la mobilité. Venue inaugurer l'événement, Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, marque son attachement à la filière en prenant le temps d'échanger avec les acteurs présents. À cette occasion, elle déclare la fin de la pause dans les grands projets d'infrastructures de transport.





21 NOVEMBRE CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UTP

La conférence de presse annuelle de l'UTP, qui présente l'Observatoire de la mobilité et les grandes actualités de la profession, accueille une vingtaine de journalistes. Thierry Mallet, président de l'UTP, Frédéric Baverez, Marc Delayer, François-Xavier Perin, vice-présidents, et Claude Faucher, délégué général, répondent à leurs nombreuses questions. Cette conférence se traduira par près de 80 articles et reportages diffusés, pendant plusieurs mois, dans les magazines professionnels, la presse quotidienne, à la radio et à la télévision.

À la tribune de gauche à droite, Jérôme Benoit (IFOP), Marc Delayer et François-Xavier Perin, vice-présidents de l'UTP, Thierry Mallet, président de l'UTP, Frédéric Baverez, vice-président de l'UTP, et Claude Faucher, délégué général.



23 NOVEMBRE 2017 Publication de l'Observatoire de la mobilité 2017

Outre l'évolution du comportement des voyageurs, ce sondage mené auprès des Français résidant dans les agglomérations de 50 000 habitants et plus aborde deux nouveaux thèmes : la sûreté et les grèves. Les voyageurs constatent une amélioration de la sûreté au cours des cinq dernières années. En cas de grèves, près de 70% des voyageurs changent de mode de transport et se reportent notamment sur la voiture individuelle.



27 NOVEMBRE Première réunion de l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences de la branche ferroviaire

L'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences (OPMQC) se réunit pour la première fois. Ses membres travaillent sur le cahier des charges d'une étude concernant les besoins en certification de la branche ferroviaire, qui sera menée par un cabinet extérieur. Les membres de l'Observatoire auront notamment pour mission de suivre cette étude.

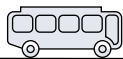


**28-30 NOVEMBRE
LES JOURNÉES
EUROPÉENNES DE LA
MOBILITÉ URBAINE 2018
À STRASBOURG**

L'UTP est partenaire du CEREMA⁽¹⁾ et du CNFPT⁽²⁾ pour l'organisation de ces rencontres. Cette année, les Journées européennes de la mobilité urbaine sont placées sous le thème de la place des services partagés dans l'offre de transport.

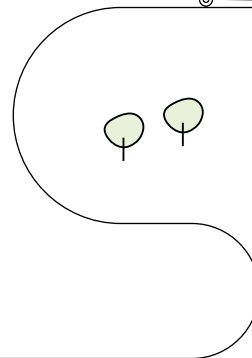
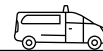
(1) *Établissement public d'appui aux politiques publiques, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.*

(2) *Centre national de la fonction publique territoriale.*



**13 DÉCEMBRE 2017
LES ASSISES
DE LA MOBILITÉ
S'ACHÈVENT**

Après trois mois de concertation, Elisabeth Borne (photo), ministre des Transports, clôture les Assises de la mobilité. L'UTP s'est beaucoup investie dans les six ateliers thématiques – « Mobilité plus propre », « Mobilité plus connectée », « Mobilité plus solidaire », « Mobilité plus intermodale », « Mobilité plus sûre » et « Mobilité plus soutenable » – mis en place par le ministère. Représentée par un binôme – un administrateur et un collaborateur expert de l'UTP –, l'organisation professionnelle a participé à plus de 70 réunions. Nombre de ses propositions, inspirées des États généraux de la mobilité durable coorganisés en 2016 par l'UTP, le GART, la FNAUT, la FNTV, Régions de France et TDIE, ont été retenues et remises au gouvernement.



**15 DÉCEMBRE
L'UTP REÇOIT
SES MEMBRES ASSOCIÉS**

Chaque année, l'UTP organise une réunion spécifique destinée à ses membres associés pour les informer de ses travaux, en cours et à venir. Au programme de la rencontre : l'évolution des statuts de l'UTP, l'Observatoire de la mobilité 2017, les Assises de la mobilité et les grandes actualités de la profession.

**14 DÉCEMBRE
Adoption d'une position
sur les véhicules autonomes**

« Déploiement des véhicules autonomes : une opportunité à ne pas manquer » : c'est le titre de la Position adoptée par le conseil d'administration. Dans ce texte, l'UTP appelle au déploiement des véhicules autonomes dans le cadre d'une stratégie globale de mobilité garante de l'intérêt général.

UTP Union des Transports Publics et Ferroviaires
POSITION
ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 2017

Déploiement des véhicules autonomes: une opportunité à ne pas manquer

Depuis plusieurs mois, les études et rapports se multiplient sur le véhicule autonome. Mission Plury-Hérard et de Tiégoide, rapport de France Stratégie, position de l'UTP, déclaration commune du C7 Transport...

Pour l'UTP, ce sujet majeur réinterroge les approches et les pratiques de la profession, dans ses rapports aux Autorités Organisatrices de la Mobilité et aux passagers.

Prévalent dans l'imaginaire individuel et collectif de plus longtemps, le véhicule autonome, souvent réaliste, frappe aujourd'hui aux portes de nos agglomérations.

Face à la perte de temps pour trouver un stationnement, le véhicule autonome dispensera le voyageur et, s'il n'est pas immédiatement utilisé, cherchera tout de même où stationner.

Dans cet imaginaire, le véhicule autonome ne ferait que renforcer l'attractivité du véhicule individuel, ce qui entraverait l'appétence pour les modes de transport collectifs. Les conséquences de ce scénario ne peuvent pas être ignorées : le nombre constant de véhicules sur la route occasionne du trafic, automobile dans nos villes.

S'il s'avérait rendre sur un modèle de conception individualiste, les véhicules autonomes provoqueraient une hausse de la congestion de trafic de 20 à 30%⁽¹⁾.

LE VÉHICULE AUTONOME OU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES

Or, dans les zones rurales, les transports publics sont rares et l'équipement des villes et au-delà des lieux habités, peuvent être construits au cours des vingt prochaines années. L'intégration des véhicules autonomes partagés dans les services de mobilité renforce un scénario prometteur pour améliorer l'accès à des villes de plus en plus étendues.

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité pourraient ainsi offrir leurs villes pour les personnes et derniers kilomètres, dans les zones rurales, à une mobilité plus longue, ou encore pour certaines personnes, en difficulté dans l'accès à la mobilité (âgés, personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité).

UNE RUPTURE TECHNOLOGIQUE QUE NE DOIT PAS ÉVOQUER UNE MENACE

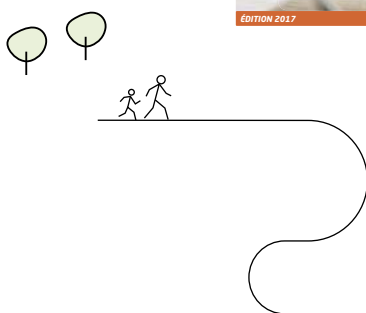
Chaque fois qu'il s'agit de villes sans pollution ni congestion ou la mobilité sera accessible à tous, en toute sécurité et sans incertitude. Le voyageur pourra téléphoner, lire, dormir, travailler ou regarder sa série pendant son déplacement. Le véhicule autonome pourra transporter des citoyens sans permis de conduire et, même, amener les enfants à leurs activités.

© UTP/UTP/CNFP/UTP de Novembre 2017



DÉCEMBRE 2017 L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS DE L'UTP CHANGE

Désormais produit et mis en page par l'UTP, ce document présente les adhérents en quatre volets : les membres adhérents du transport urbain, les membres adhérents du transport ferroviaire et les gestionnaires d'infrastructures, les membres partenaires, et les membres associés. Présenté sur la page d'accueil du site de l'UTP, téléchargeable et imprimable, l'annuaire fournit les adresses postales et numériques, et les contacts téléphoniques de chacun des plus de 230 membres de l'UTP.



+ de 230
c'est le nombre de membres répertoriés dans l'annuaire



DÉCEMBRE 2017 Pour encore plus de visibilité, le site de l'UTP évolue

Pour assurer une meilleure lisibilité à ses adhérents et une plus grande visibilité aux internautes, l'UTP fait évoluer son site. Sa page d'accueil affiche désormais les comptes Twitter et LinkedIn, l'annuaire des adhérents, la note de conjoncture et l'Observatoire de la mobilité annuel de l'UTP. Tous ces documents sont ainsi plus accessibles à tous.

11 JANVIER Cotisations et positions adoptées en conseil d'administration

Les administrateurs de l'UTP adoptent à l'unanimité la Position « Réussir l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires commerciaux

nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer » et la Position « Révision du règlement sur les droits des passagers ferroviaires ». Sur avis favorable du comité financier, le conseil d'administration fait évoluer les cotisations : la part variable de cotisations des entreprises de fret ferroviaire de plus de 100 salariés baisse de 33%. Les autres barèmes ne changent pas.





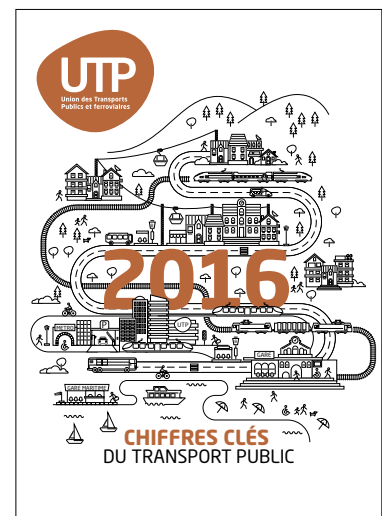
11 JANVIER

400 PARTICIPANTS AUX VŒUX DE L'UTP

Autorités organisatrices, représentants de l'État, adhérents, organisations syndicales, industriels, fédérations professionnelles, associations partenaires et membres associés de l'UTP : près de 400 personnalités ont répondu à l'invitation de l'UTP. En début de soirée, Thierry Mallet, président de l'UTP, prononce un discours fédérateur et mobilisateur ; il rappelle notamment que l'UTP est une fédération militante au service des intérêts de ses adhérents et de la promotion du transport public urbain, du transport ferroviaire et de la mobilité durable dans son ensemble.

16 JANVIER COMITÉ DES PARTIES PRENANTES : UNE DÉMARCHE INÉDITE

Dans le cadre de sa démarche RSE, l'UTP met en place un comité des parties prenantes pour instaurer un dialogue avec des représentants de structures positionnées dans sa sphère d'influence. Objectif : mieux prendre en considération les attentes des organisations en interaction avec l'UTP pour éclairer ses décisions, conforter la pertinence de sa démarche RSE et mieux comprendre les enjeux de chacun. 21 personnes participent à ce premier comité qui se réunira désormais chaque année.



JANVIER 2018 Publication des chiffres clés 2016 du transport public

La publication des chiffres clés du transport public pour 2016 analyse les données d'activité de plus de 150 réseaux. Cette publication passe au crible tous les indicateurs pour comprendre l'économie des transports publics urbains. Population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales... : tous ces chiffres et leur évolution sont présentés réseau par réseau et en moyenne pour chaque grande catégorie d'agglomération.



26 JANVIER 2018 Assurances : publication du barème 2018

Dans le cadre du protocole conclu par l'UTP avec la Fédération française de l'assurance (FFA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) pour faciliter l'évaluation des préjudices subis par les véhicules de transport public, l'UTP publie le barème 2018 des indemnités pour préjudices subis par les véhicules. Les indemnités augmentent de 1,97 % pour les seuls adhérents de l'UTP.

1^{ER} FÉVRIER LE CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES REMET SON RAPPORT

Élisabeth Borne, ministre des Transports, reçoit le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures pour mettre en œuvre la priorité gouvernementale, l'amélioration des transports du quotidien, et préparer le volet programmation et financement des infrastructures de la loi d'orientation des mobilités. L'UTP a été auditionnée par ce comité, présidé par Philippe Duron, pour lui présenter ses orientations; elle a insisté sur l'importance de traiter tous les modes avec équité.

20 FÉVRIER La ministre des Transports reçoit l'UTP

Dans le cadre de sa démarche de concertation auprès des acteurs du système ferroviaire, Élisabeth Borne, ministre des Transports, reçoit l'UTP pour échanger sur les recommandations émises dans le rapport Spinetta. Il existe de nombreux points de convergence et quelques points de divergence avec les positions de l'UTP.



26 FÉVRIER L'UTP AUDITIONNÉE SUR LE NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

Le Premier ministre et la ministre des Transports annoncent un « nouveau pacte ferroviaire » basé sur quatre axes : construire une nouvelle SNCF; poser la question du statut des cheminots; faire de la SNCF un groupe plus performant et agile; et réussir l'ouverture à la concurrence. Cette réforme se fera dans le cadre d'une consultation avec tous les partenaires concernés en trois temps : ouverture à la concurrence; organisation de la SNCF; et modernisation sociale du secteur ferroviaire. Pendant les mois de mars et d'avril, un débat sur l'amélioration du service public ferroviaire sera également organisé. L'UTP va activement participer à ces consultations.



6 FÉVRIER 2017 Comptes LinkedIn et Twitter : l'UTP passe un cap

Pour permettre de suivre les actualités de l'UTP (communiqués, offres d'emploi, bilans...) et partager encore plus et mieux les informations de la profession, l'UTP a ouvert sa page sur LinkedIn en mai 2017. Neuf mois plus tard, elle dépasse le cap des 500 abonnés. Le fil Twitter de l'UTP, créé en novembre 2013, compte 3 200 followers. Ces résultats positionnent les comptes LinkedIn et Twitter de l'UTP parmi les plus suivis des organisations professionnelles de l'écosystème.

6 MARS 2018 Transport urbain : accord de branche sur les salaires minimums conventionnels

Dans le cadre des négociations annuelles salariales, l'UTP a signé un accord de branche avec la CFE-CGC, la CGT-FO, le SNTU-CFDT et l'UNSA. Ce texte prévoit une augmentation des salaires minimums conventionnels de 1,3% à effet du 1^{er} janvier 2018. En 2016 et 2017, les partenaires sociaux n'avaient pas trouvé de terrain d'entente, le dernier accord salarial datant de 2015 avec une hausse des minimums conventionnels de 0,7% au 1^{er} janvier 2015.

15 FÉVRIER REMISE DU RAPPORT DE JEAN-CYRIL SPINETTA SUR L'AVENIR DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Jean-Cyril Spinetta remet son rapport sur l'avenir du transport ferroviaire au Premier ministre. Ce rapport rassemble 43 recommandations sur la refondation du modèle du transport ferroviaire dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence. L'UTP a été auditionnée à plusieurs reprises dans le cadre de la mission Spinetta; elle y a notamment présenté plusieurs de ses positions.

8 MARS Mixité et sûreté dans les transports publics : soutien à la campagne de l'UITP

Pour la Journée internationale des droits de la femme, la campagne de communication « #PT4M, Transport for Me, Transport for You, Transport for All », menée par l'UITP et la banque mondiale, se déploie dans plus de 80 pays. Impliquée de longue date sur ce sujet, l'UTP relaye la campagne et ses outils de communication pour que ses adhérents la diffusent à leur tour.





8 MARS
Position « Libéralisation des services de transport routier : pour un respect des spécificités du transport urbain »

Le conseil d'administration adopte cette Position à l'unanimité. Dans le cadre du deuxième paquet Mobilité, la proposition de la Commission européenne prévoit une libéralisation de tous les services routiers. Bien que largement inspirée du modèle français, l'UTP regrette que cette ouverture vise également les services urbains.

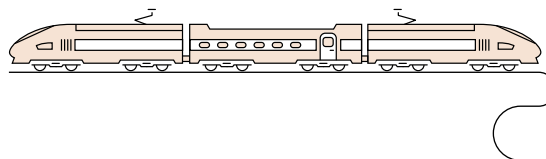
9 MARS 2018
CONCERTATION SUR L'OUVERTURE DU FERROVIAIRE À LA CONCURRENCE : PREMIÈRE RÉUNION

L'UTP et le cabinet d'Élisabeth Borne, ministre des Transports, tiennent une première réunion dans le cadre de la concertation sur l'ouverture du transport ferroviaire à la concurrence. Leurs échanges portent notamment sur le calendrier, la méthode de concertation et la liste de sujets à traiter. L'UTP va rencontrer le cabinet de la ministre à un rythme hebdomadaire.



14 MARS
Le nouveau pacte ferroviaire en conseil des ministres

Élisabeth Borne, ministre des Transports, présente le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire en conseil des ministres. Ce projet de loi d'habilitation permet au gouvernement de légiférer par ordonnances pour donner plus de temps à la concertation. Il indique le cadre de la réforme et au fil de la concertation, dès qu'un sujet sera prêt, il sera introduit par amendement dans le débat parlementaire.



3 AVRIL
THIERRY MALLET, PRÉSIDENT DE L'UTP, DEVIENT PRÉSIDENT DU GITL

Les adhérents du Groupement interprofessionnel du transport et de la logistique (GITL) ont élu le 22 décembre 2017, à effet du 3 avril 2018, Thierry Mallet, président de l'UTP et président de Transdev, à la présidence de ce groupement qui réunit la FNAM, la FNTR, TLF, l'UNIM, la FNLV, la FNTV et l'UTP. À ce titre, Thierry Mallet siègera dorénavant au comité exécutif du MEDEF.



3 AVRIL 2018

LE NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE DEVANT LES DÉPUTÉS

Le projet de loi d'habilitation « pour un nouveau pacte ferroviaire » arrive devant l'Assemblée nationale. Les membres de l'Hémicycle débattent pendant une dizaine de jours de la réforme qui vise à refondre le système ferroviaire dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.

12 AVRIL 2018

ENQUÊTE DE SATISFACTION : DE TRÈS BONS RÉSULTATS

Les résultats 2017 de l'enquête de satisfaction menée par l'UTP dans le cadre de sa démarche qualité sont présentés au conseil d'administration. Le taux de satisfaction général atteint 97%. 97% des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits des réponses que l'UTP leur fournit, et 96% le sont de ses travaux de veille. Ce taux s'élève à 99% concernant les informations transmises par l'UTP.

24 AVRIL

RÉUNION FINALE DE SYNTHÈSE SUR LA REFORME DU SYSTÈME FERROVIAIRE

L'UTP a participé à une dizaine de réunions multilatérales – aux côtés des ONG, des organisations syndicales représentatives, des associations d'élus et d'autorités organisatrices, des associations de voyageurs, des autres associations professionnelles, de l'ARAFER et de l'EPSF – et de rencontres bilatérales avec la ministre des Transports et son cabinet. L'UTP est présente à la réunion finale de synthèse organisée par le ministère. Tout au long de cet intense processus de concertation, l'UTP a porté ses positions pour refondre le système ferroviaire dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

FIN AVRIL 2018

Responsabilité sociétale des entreprises : l'UTP, première organisation professionnelle en France à obtenir le niveau « Exemplaire »

En 2016, l'UTP s'est investie dans une action de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et est évaluée, pour la première fois, sur l'intégration du développement durable dans ses activités. Dès ce premier audit, l'UTP reçoit l'attestation AFAQ 26000 au niveau « Confirmé ». En 2018, un nouvel audit salue les progrès réalisés, notamment la création d'un comité des parties prenantes. L'UTP est attestée au niveau « Exemplaire », le plus élevé sur une graduation de quatre échelons : « Initial », « Progression », « Confirmé » et « Exemplaire ». C'est une première en France pour une organisation professionnelle !



Conception-réalisation: [Anoir](http://www.anoir.fr), | www.anoir.fr

Crédits photographiques: page 1 : Mathias Weil, Worms ; pages 4, 6, 11, 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32 : Bruno Mazodier ; page 8 : Cecilia Garroni Parisi, Shoot/Stéphane Herbert, Bruno Mazodier ; page 9 : Jean-Francois Deroubaix, Jean Chiscano, Maxime Huriez, Jean Chiscano, RATP/ Jean-François Mauboussin, RATP, Jean Chiscano, Shoot/Stéphane Herbert, Carsten Andersen, RATP/Jean-François Mauboussin, Bruno Mazodier, Jean Chiscano, Pascal Sittler/REA, Franck Dunouau, Bruno Mazodier, Bertrand Jacquot/SNCF, Toma Bertini ; pages 12, 24 : Sylvain Cambon/Médiathèque SNCF ; page 15 : D. Santrot ; page 18 : Alexis Chezière ; page 21 : DR ; page 27 : Bernard Lachaud / CAV SNCF ; page 30 : RATP/Jean-François Mauboussin



17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51
Télécopie : +33 (0) 1 40 16 11 72
www.utp.fr

